GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

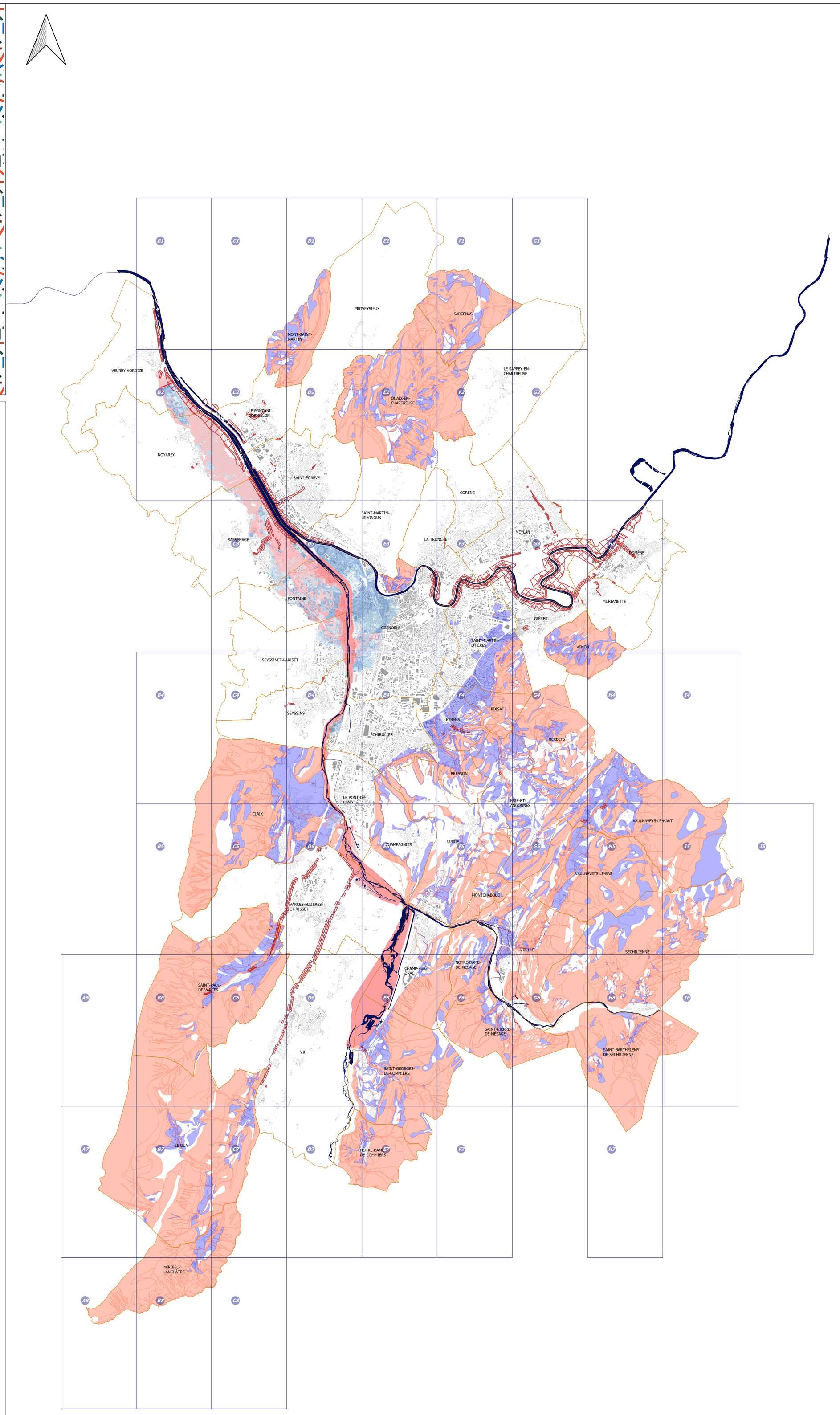
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

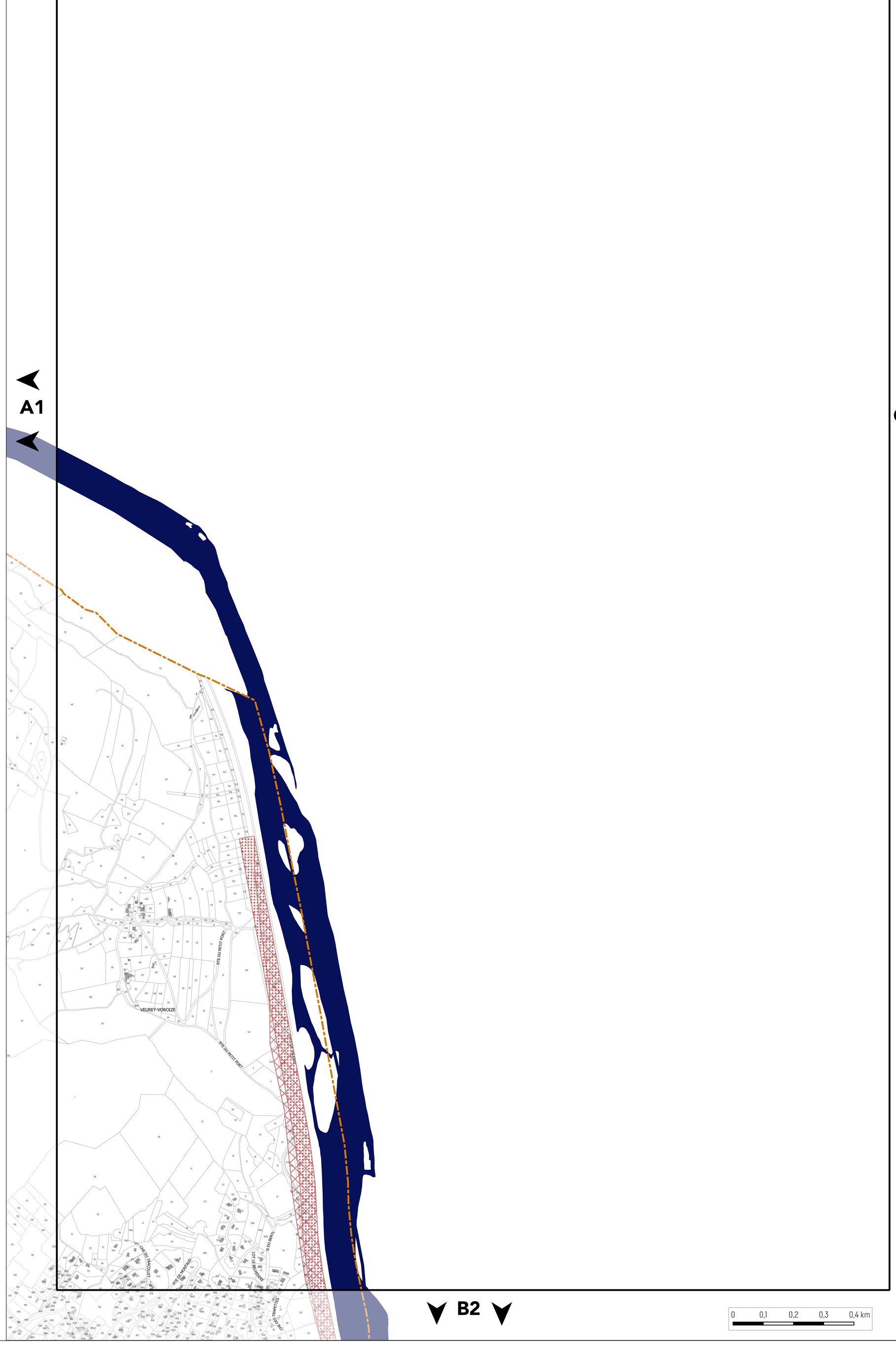
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

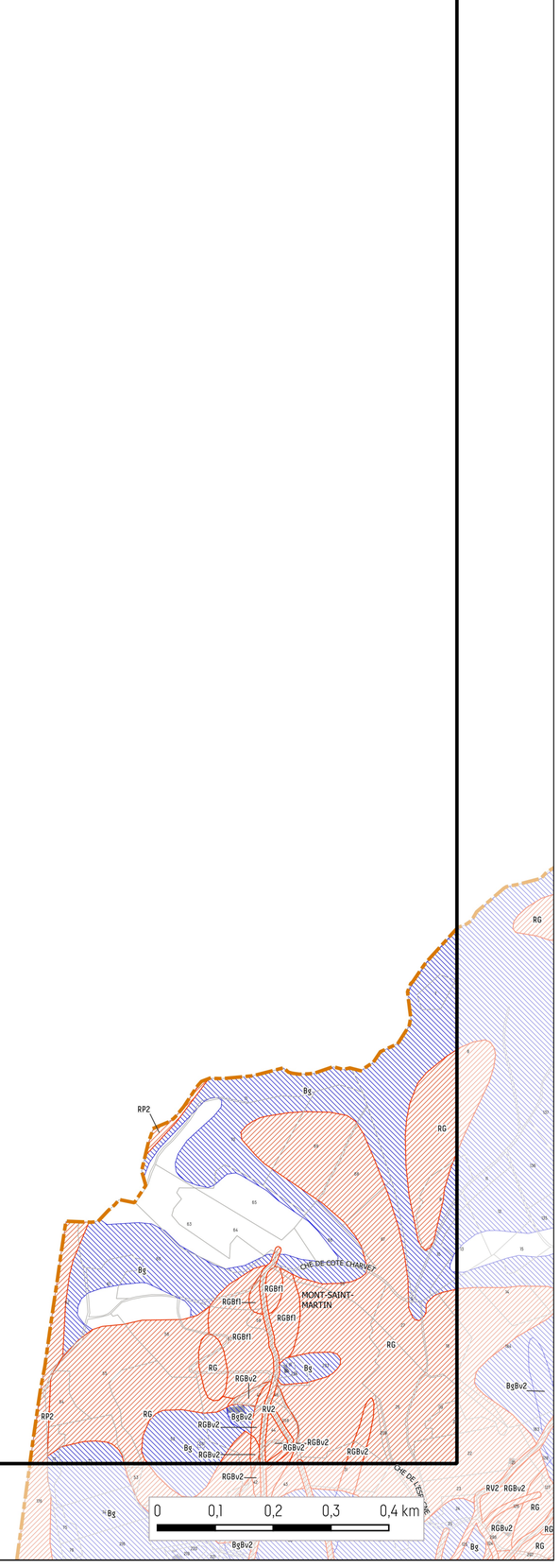
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B1

D1

C2



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

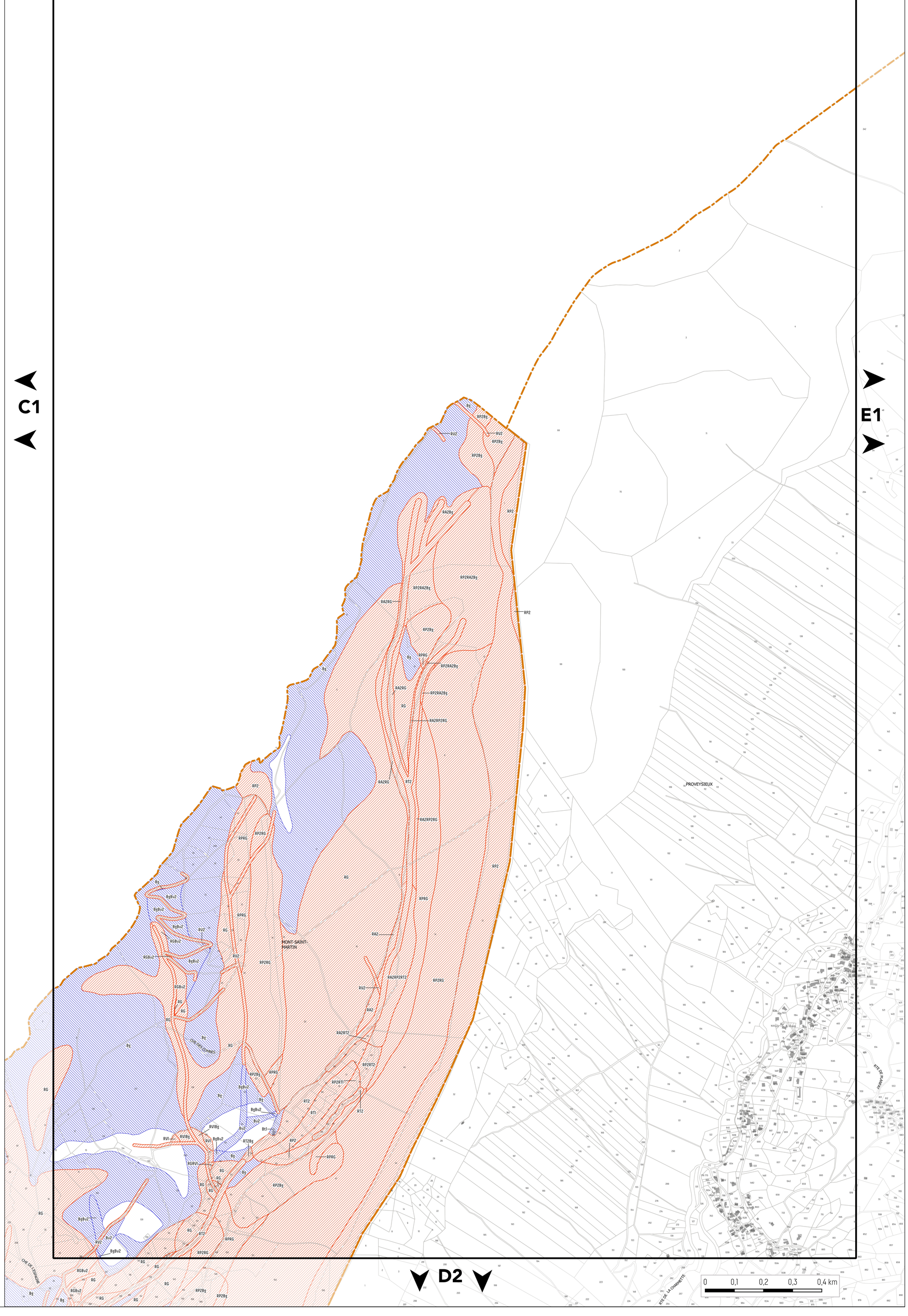
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

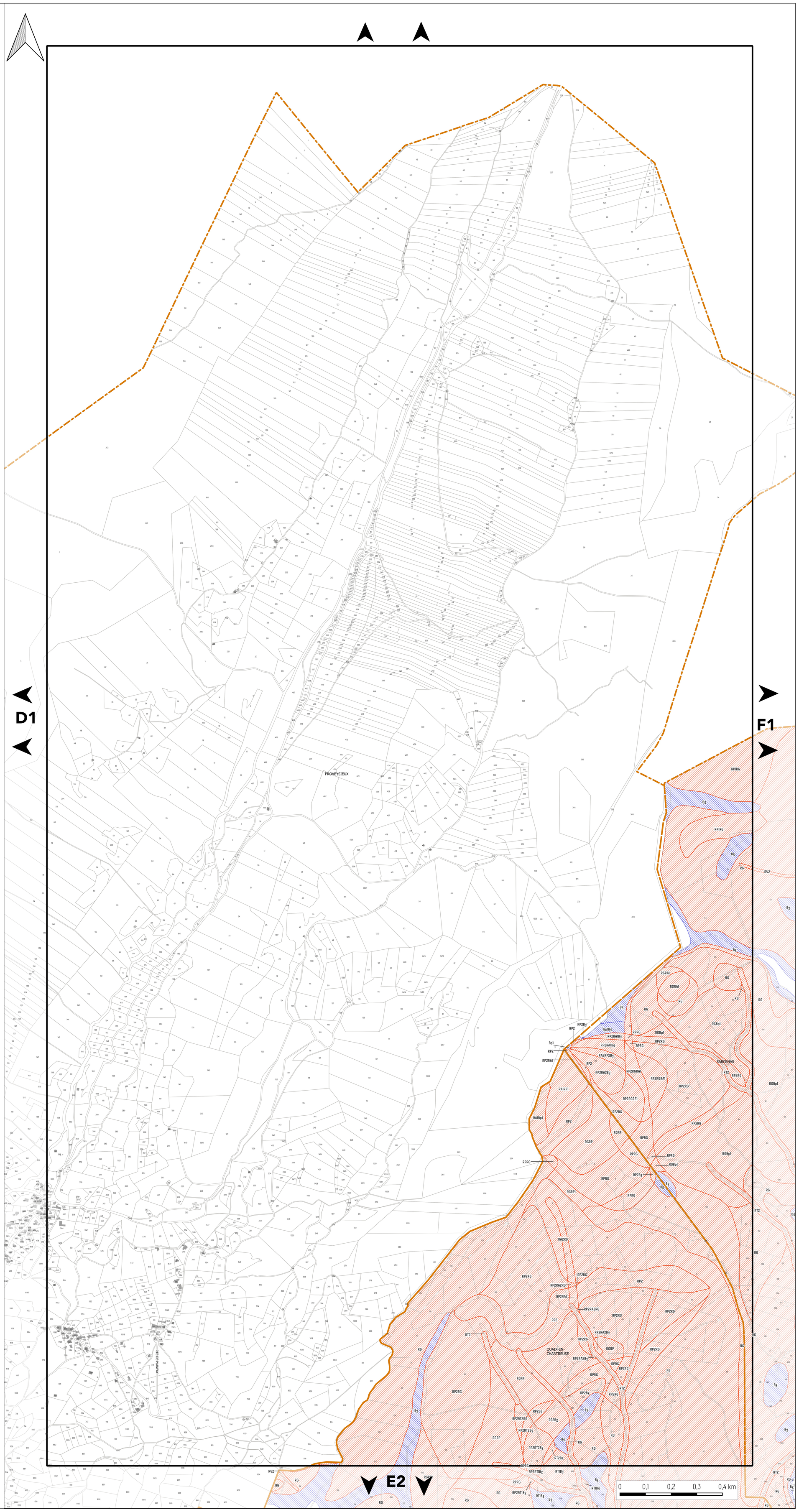
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions
- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

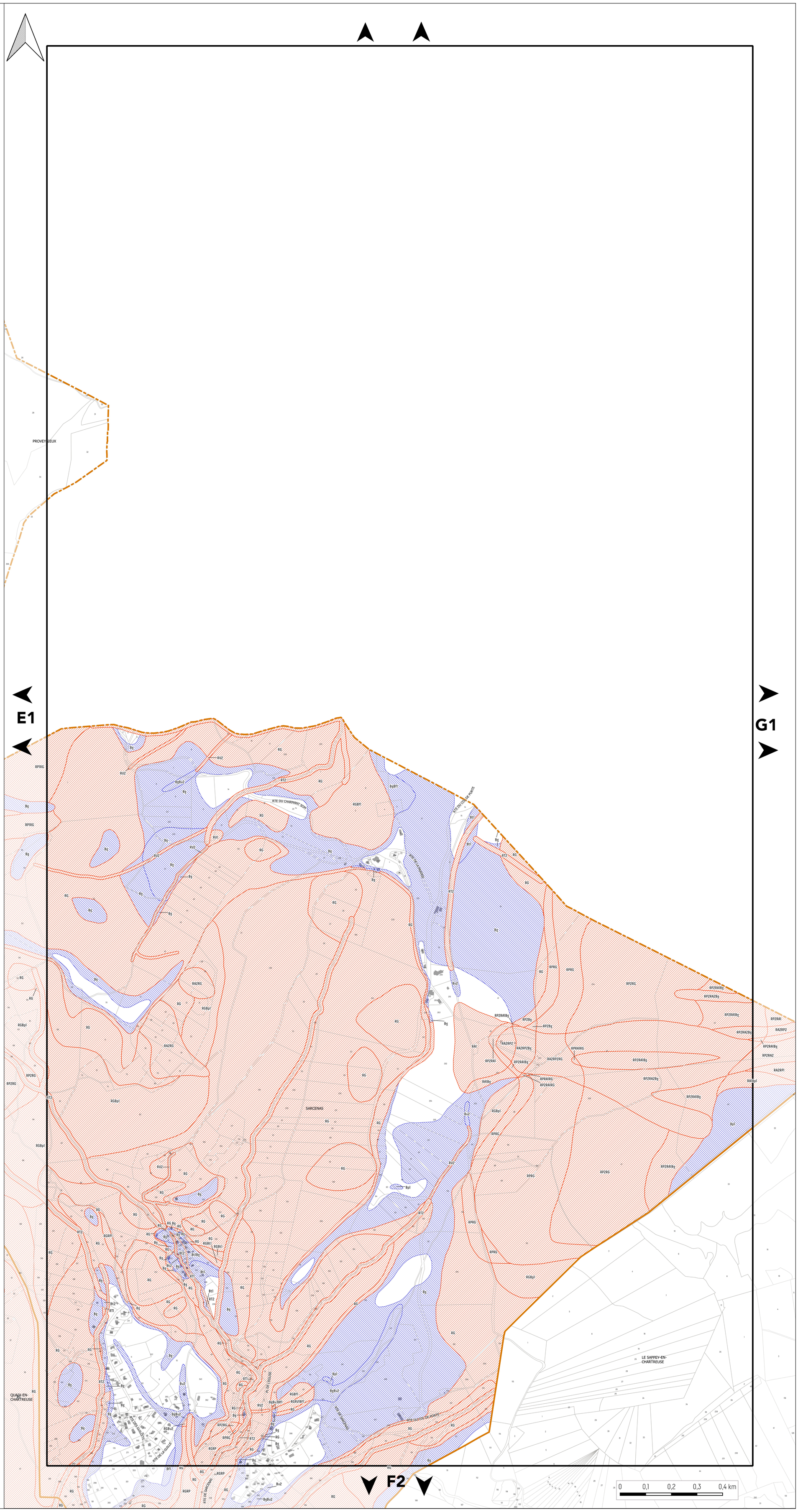
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°G1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

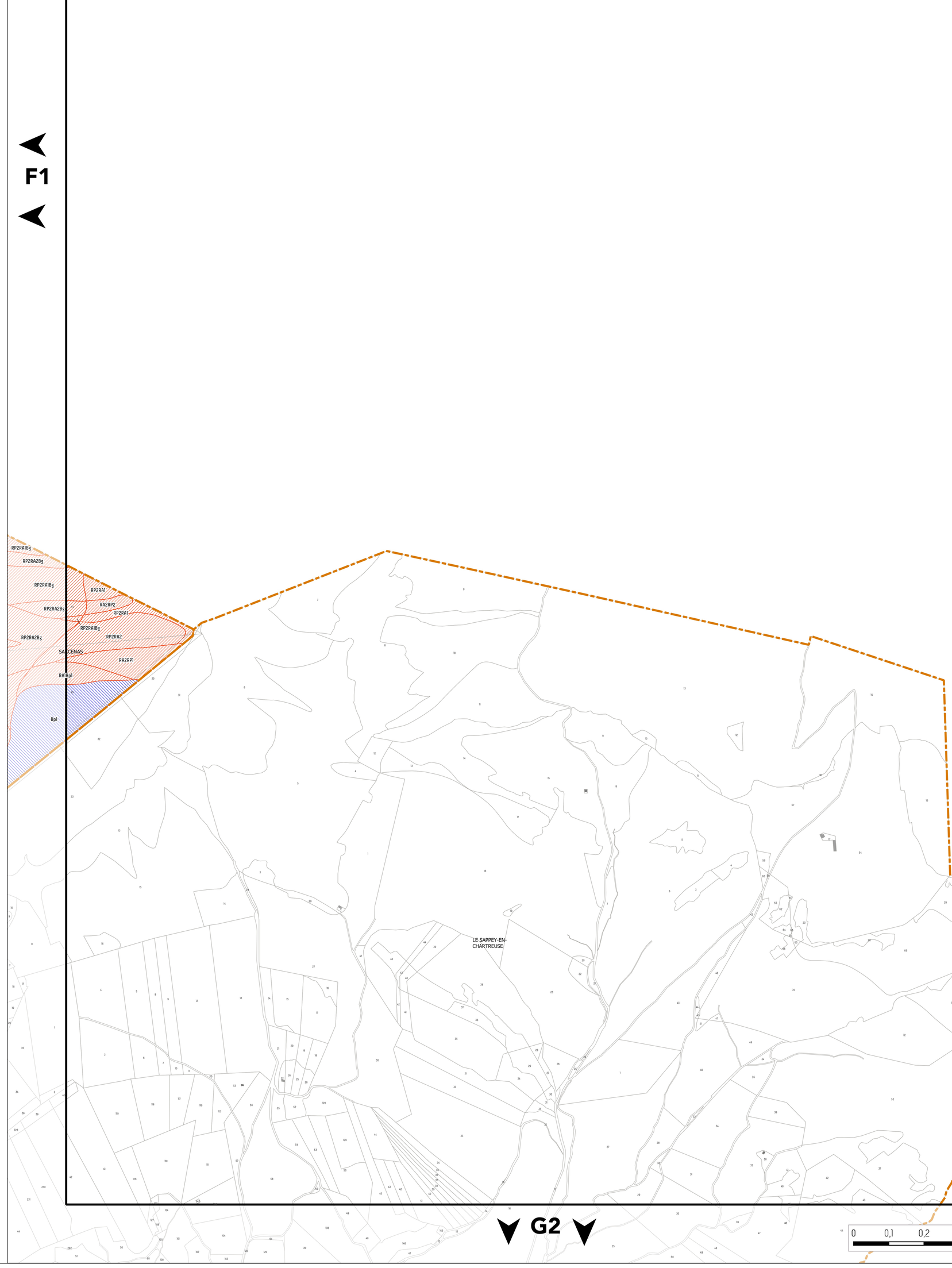
Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

F1



G2

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

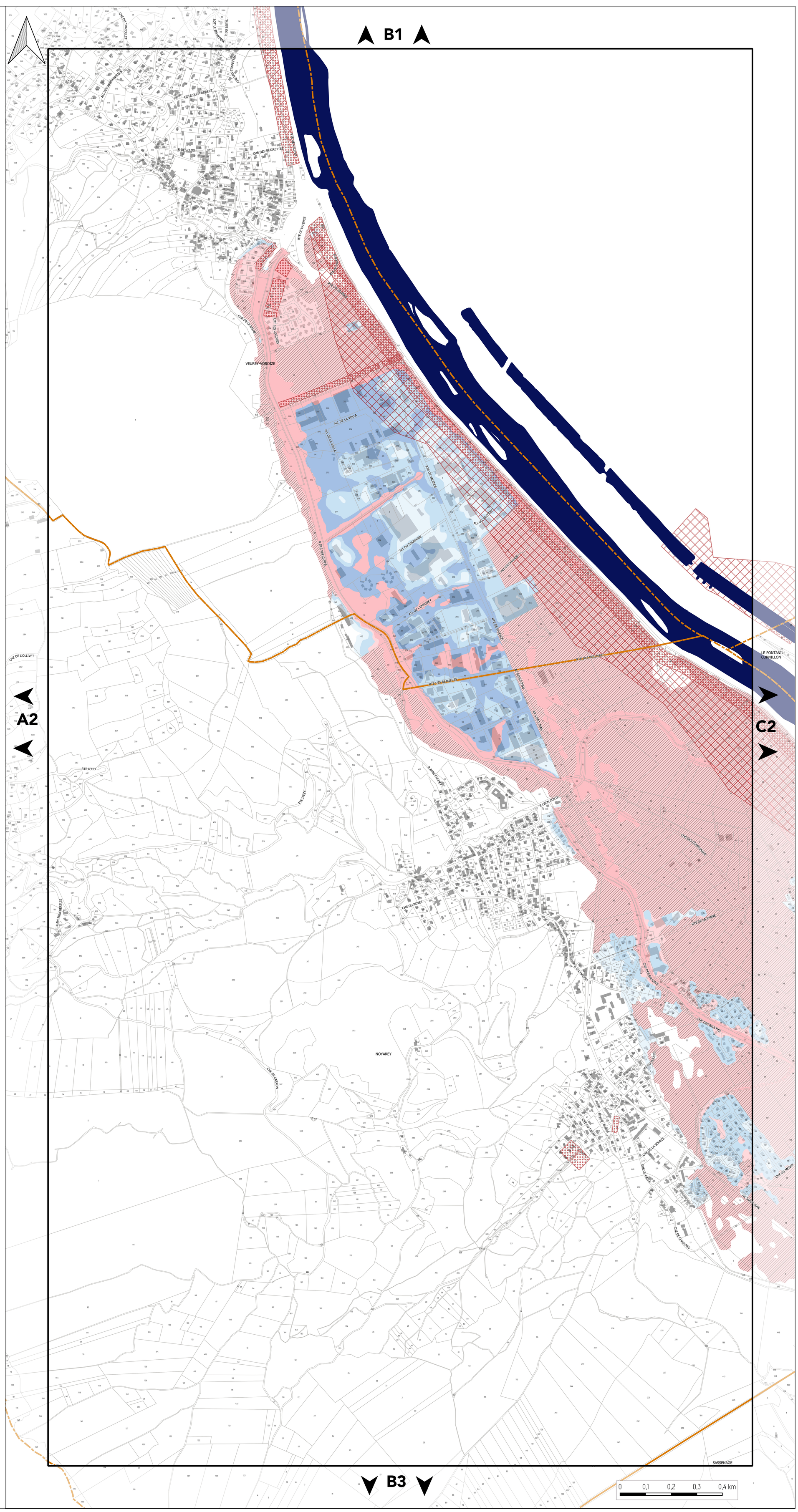
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

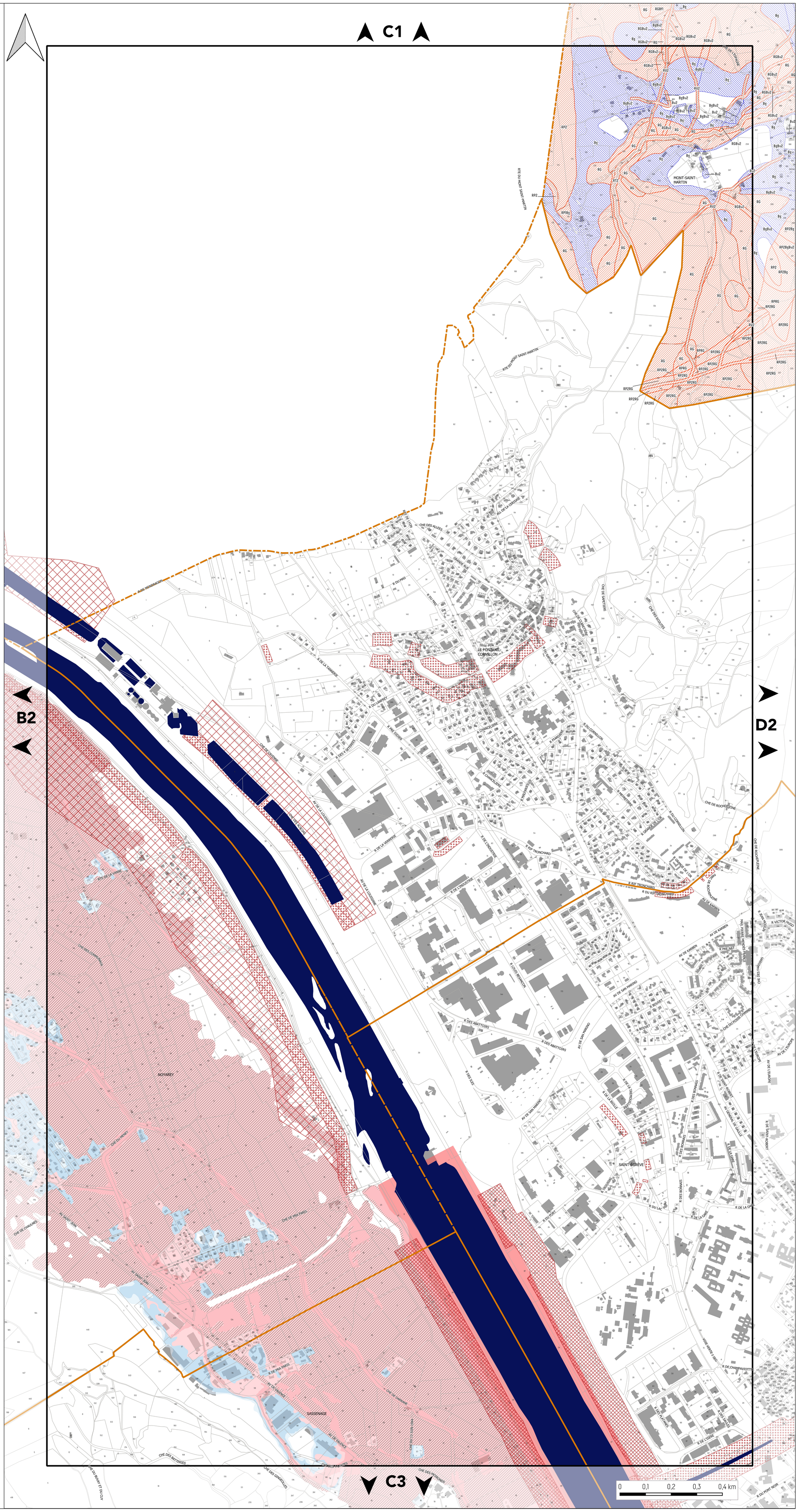
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

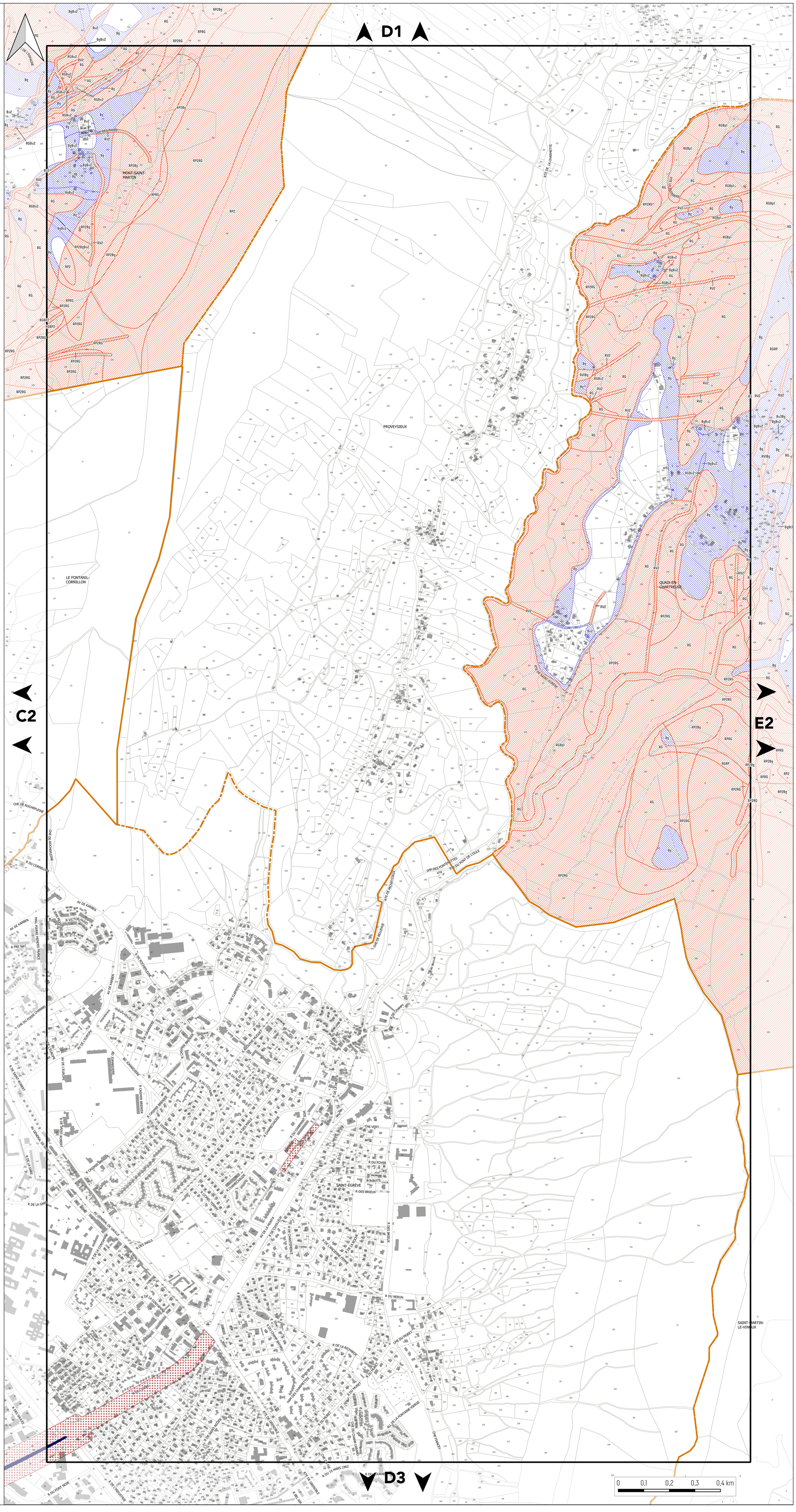
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

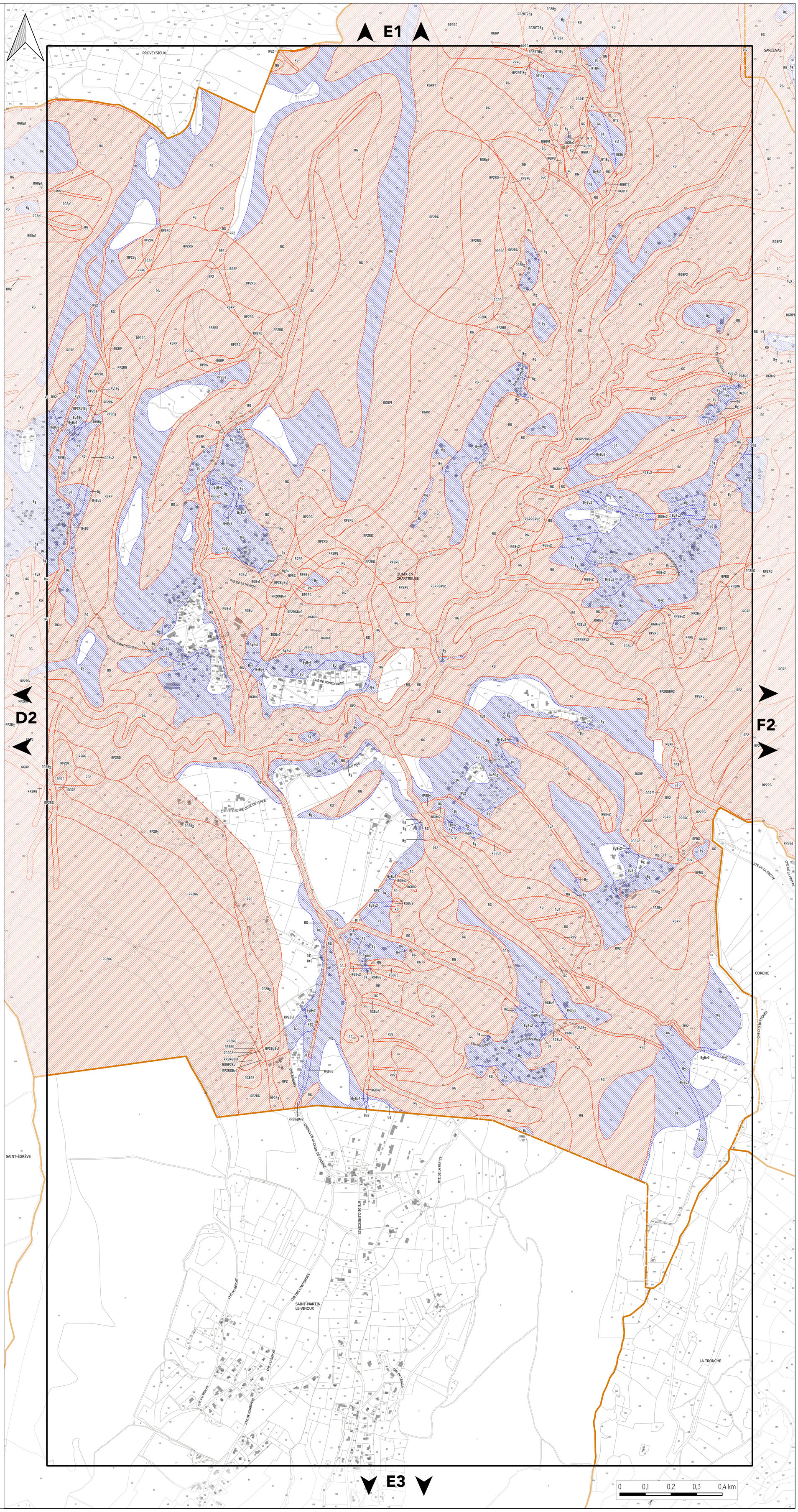
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

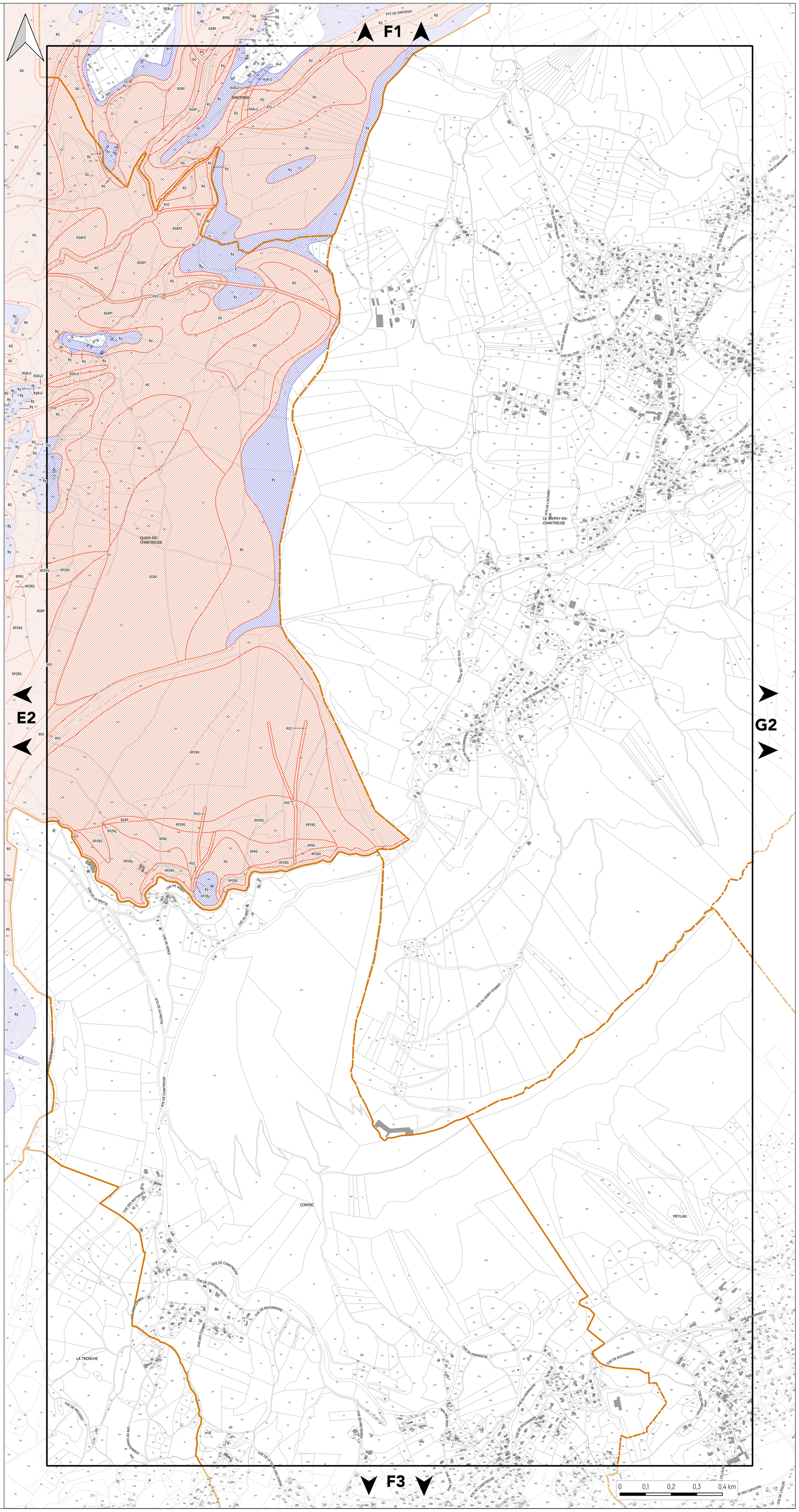
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°G2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions
- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

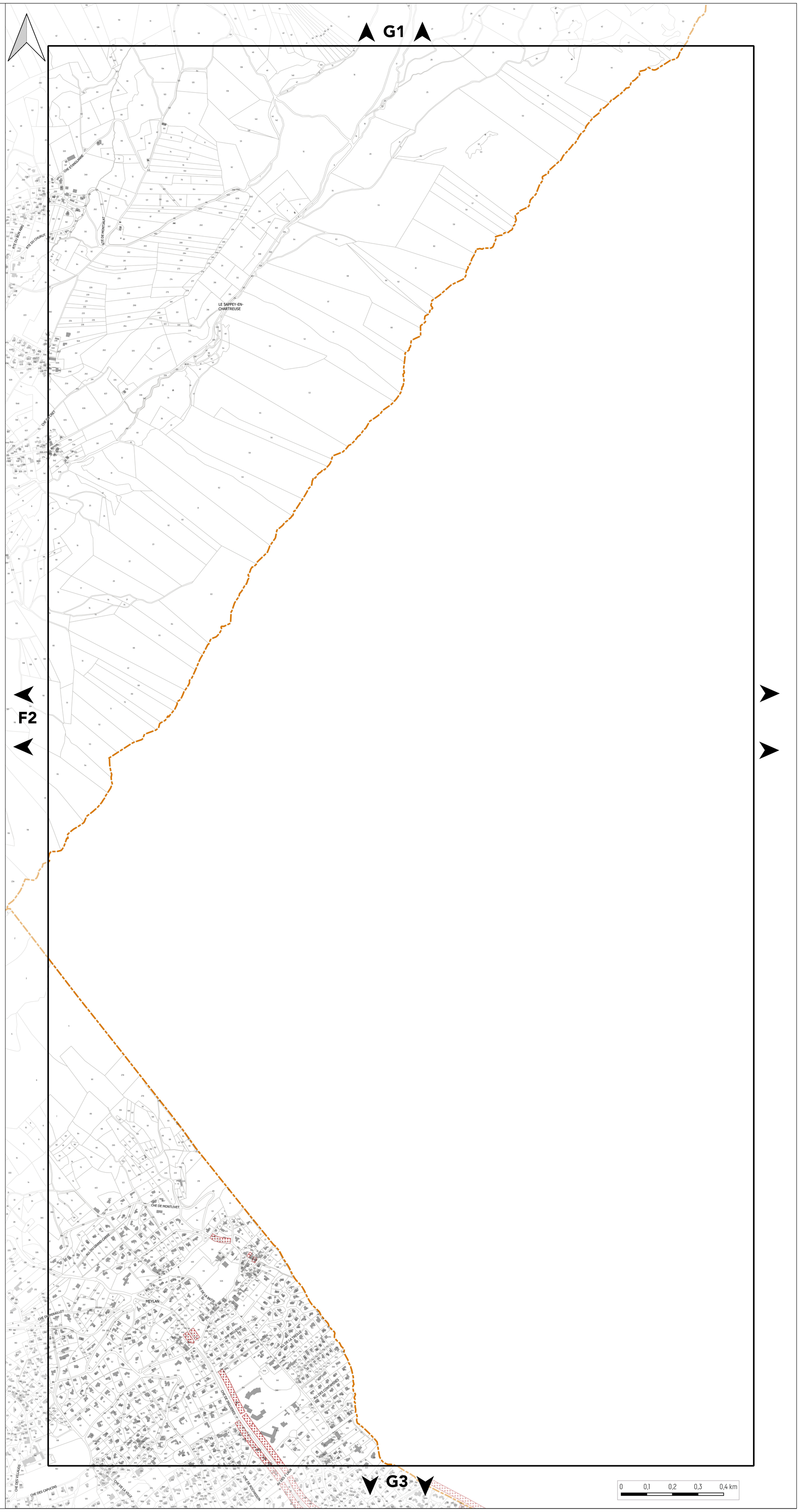
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

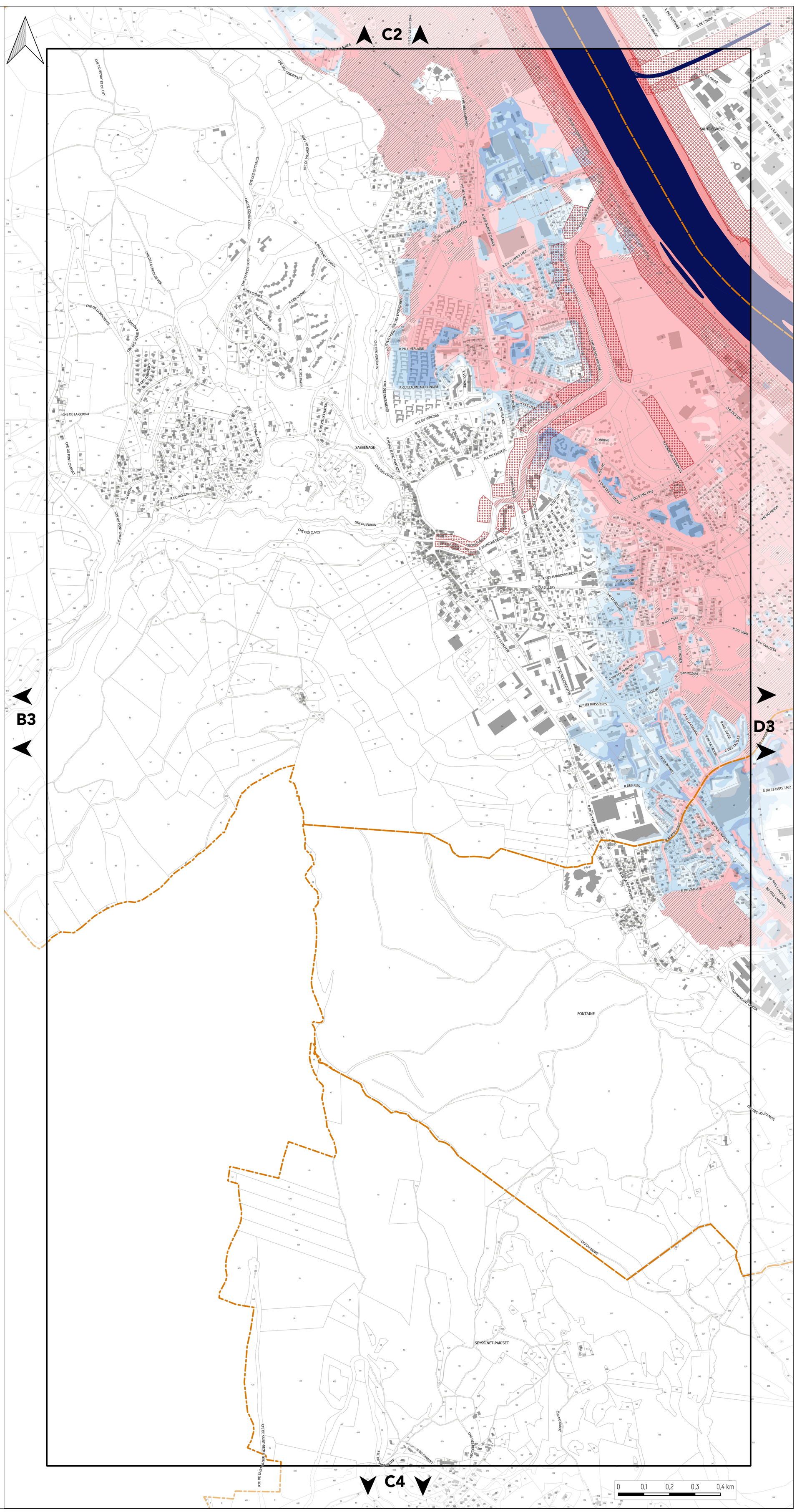
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

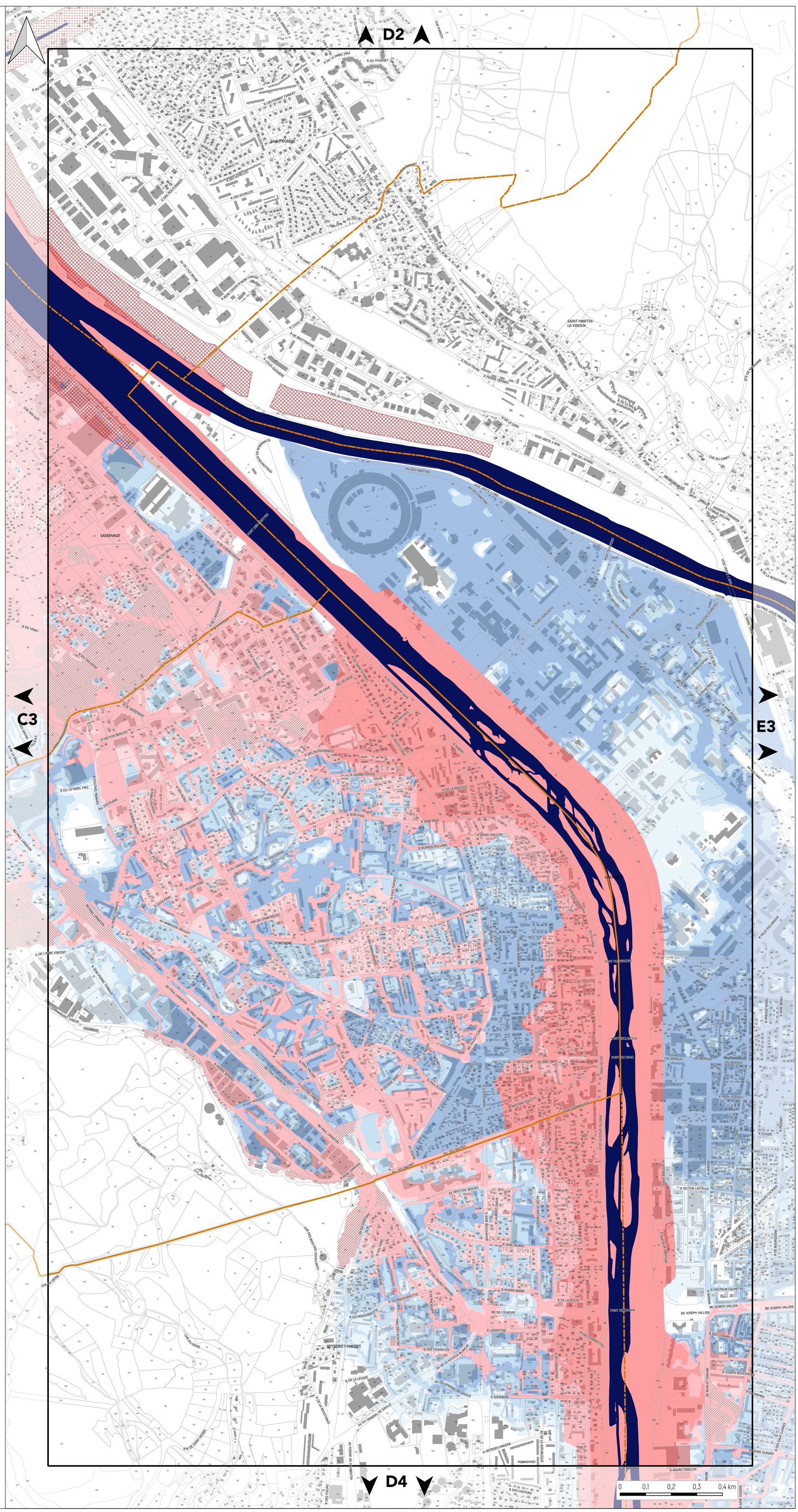
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

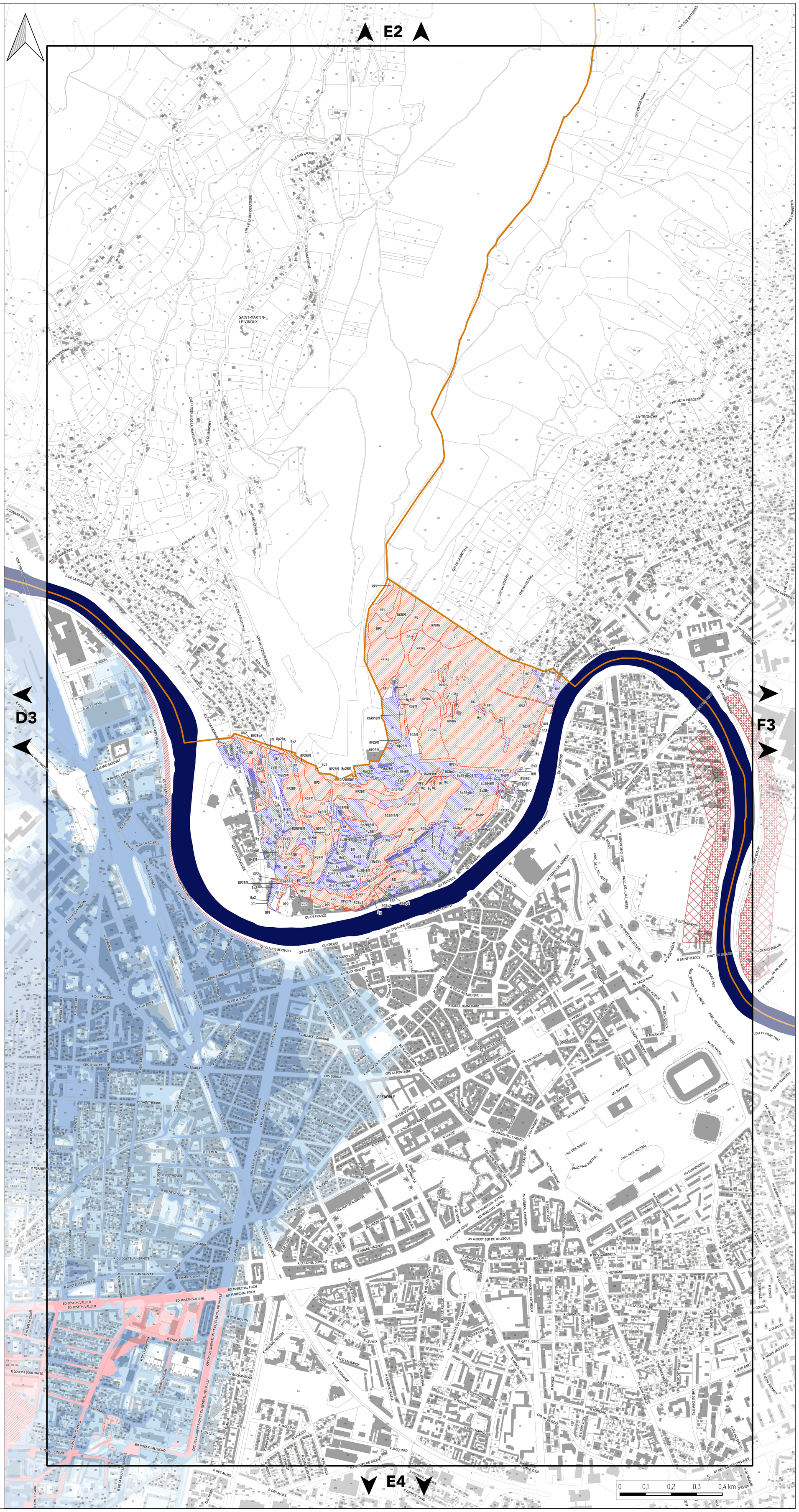
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


E2
D3
F3
E4
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
LA TRONCHE
GRENOBLE
CHE DES BATTERIES
CHE PIERRE NOIRE
CHE DES COMBETTES
CHE DE LA VIERGE NOIRE
CHE DE PRE FLEURI
R. LE MAS LACHAT
CHE DE LA BUISSERATTIERE
R. LE MAS CACHE
CHE CLOSERIE DE LA PARTHENETTE
CHE DU BARCHET
CHE DES COMBES
CHE DU RY
CHE DES PAYETTES
RTE DE CLAIX-CIRCLES
R. DU RACHAIS
RTE DE NARBONNE
R. CONRAD KILLIAN
R. DE LA RESISTANCE
VOIE VERTE V50
VOIE VERTE V2 CHRU
R. VOLTA
R. DE LA NEVA
QU. PAUL LOUIS MERLIN
AL. DE LA CASAMANCE
R. DURAND SAVOYAT
R. ROGER JOSSERAND
R. HENRI DAFFOUR
QU. DE LA GARILLE
R. DE LA MURE
R. ADOLO
R. DE LA SCIERIE
R. EMILE GUEYMARD
R. FELIX ESCLANGON
R. DE L'ESTOC
R. DE LISBIE
R. EDOUARD BRANLY
R. BARTHELEMY BERGES
R. CASIMIR BRENIER
R. BASSINOT
R. DE LA GARE
R. DE LA FRISE
R. DU VERCORS
R. AIMEE MOREL
R. AIME LIBERY
R. RAVEL
R. ANTHOARD
CRS BERRIAT
R. D'ALEMBERT
R. ABBE GREGOIRE
R. CLEMENCE ROYER
R. BERJU
R. HENRI LE CHATELIER
PL. SAINT-BRUNO
R. JOSEPH RET
R. DES BERGERS
R. MAXWELL
R. RAZART
R. DU DRAC
R. CUVIER
R. SULLY
R. MIRABEAU
R. CLEMENT
R. BEETHOVEN
R. DE BOSTON
R. DE NEW-YORK
R. DE BOURGOGNE
R. JOYA
R. REVIRE
R. PAPET
R. CHARREL
R. DU DOCTEUR HERMITE
R. JEAN VEYRAT
R. DOCTEUR CALMETTE
R. INDOY
R. CHARLES LORY
R. PIERRE TERMIER
R. HENRI MOISSAN
BD JOSEPH VALLIER
BD JOSEPH BOUCHAYER
R. CHARLES PEGUY
R. DE DUNKERQUE
R. ANDRE RIVOIRE
R. GUYNEMER
R. HENRI DUNANT
R. DES EAUX CLAIRES
R. DE LA HOUILLE BLANCHE
R. ARMEL DESVIGNES
R. DE LA BOETIE
R. DE LA PAIX
R. DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE
R. GALLICE
R. SIDI BRAHIM
AV ROCHAMBEAU
BD MARECHAL FOCH
R. JEAN JAURES
CRS JEAN JAURES
AV ALSACE LORRAINE
AV FELIX VIALLET
R. BILLEREY
R. EMILE AUGIER
BD GAMBETTA
R. CLOVIS BEY
R. MOLIERE
R. VAUBEN
R. BERRIER PL VICTOR HUGO
BD AGUITTE SERBAT
CRS LA FONTAINE
R. LESDIGUIERES
R. FRANCOIS RAOULT
R. HUMBERT II
R. DU GENIE
R. DU MARECHAL JOFFRE
R. DE MARTYN
R. PAUL DUMET
R. PIERRE LOTT
R. GENERAL DURAND
AV JEAN FERIOT
R. COLONEL DRUANT
R. AUGUSTE RAVIER
R. EDISON
R. CLAUDE GENIN
R. NICOLET
R. TOURVILLE
R. CONDE
R. DUPLEIX
R. ANDRE ARGOUGES
R. JEAN BART
R. LEON JOUHAUX
R. ELIE CARTAN
R. DE LA BAJATIERE
R. MAURICE BARDES
R. LEBON
CHE DU GUIBAUD
CHE DU VIEUX DIT PERRIN
CHE DU CHAPITRE
CHE DE L'EGLISE
R. PONSARD
R. LOUIS VICAT
CHE DE GORDES
R. DES CHARMILLES
R. EDOUARD VAILLANT
R. MONTESQUIEU
R. MONGE
R. MARCEL PERETTO
R. GAY LUSSAC
R. DES DEPORTES DU 11 NOVEMBRE 1943
R. ELISEE RECLUS
R. DE STALINGRAD
R. GERMAIN
R. LAVOISIER
R. ROGER QUIQUE
R. LE BRIX
R. LEO LAGRANGE
R. GENERAL FERRIE
R. GENERAL MANGIN
R. DU DAUPHINE
R. DE LA BELGIQUE
R. DE L'HERBET
R. DE LA LIBERTE
R. LESDIGUIERES
R. CASIMIR PERIER
R. EUGENE FAURE
R. HEBERT
R. JOSEPH FOURIER
R. MALAKOFF
R. JOSEPH CHANRION
R. DES DAUPHINS
R. DE LA REPUBLIQUE
R. RAOUL BLANCHARD
R. DE LA LAMA
R. SERGENT
R. TRES D'AUTRES
R. MARCEL DEPREZ
R. RAOUL CONTARD
R. DE L'ARLEQUIN
R. DE L'HERBET
AV FELIX VIALLET
BD EDOUARD REY
R. DE LA GIBERTTE
R. DE LA BELGIQUE
R. DE L'HERBET
R. DE LA LIBERTE
R. LESDIGUIERES
R. CASIMIR PERIER
R. EUGENE FAURE
R. HEBERT
R. JOSEPH FOURIER
R. MALAKOFF
R. JOSEPH CHANRION
R. DES DAUPHINS
R. DU SOUVENIR
R. SAINT-ROCH
R. SAINT-FERJUS
PONT DU SAUTOIR
AV SAINT-ROCH
BD DES AUBEUX
BD MARECHAL LECLERC
PARC BERGES DE L'ISERE
AV DE VALMY
AV DE VERDUN
R. DU 19 MARS 1962
CHE DU GRAND SABLON
CHE DU CLOS
R. EYMARD DUVERNAY
CHE SAINTE-FELICITE
CHE DE L'ECOUTOUX
R. DU DOCTEUR SCHWEITZER
R. DU DOCTEUR CHARCOT
R. DU DOCTEUR MAURICE ROUVIER
R. DU DOCTEUR LANCEREAUX
R. DU DOCTEUR CALMETTE
R. DU DOCTEUR MAURICE GIGNOUX
R. DU DOCTEUR LEON MARTIN

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

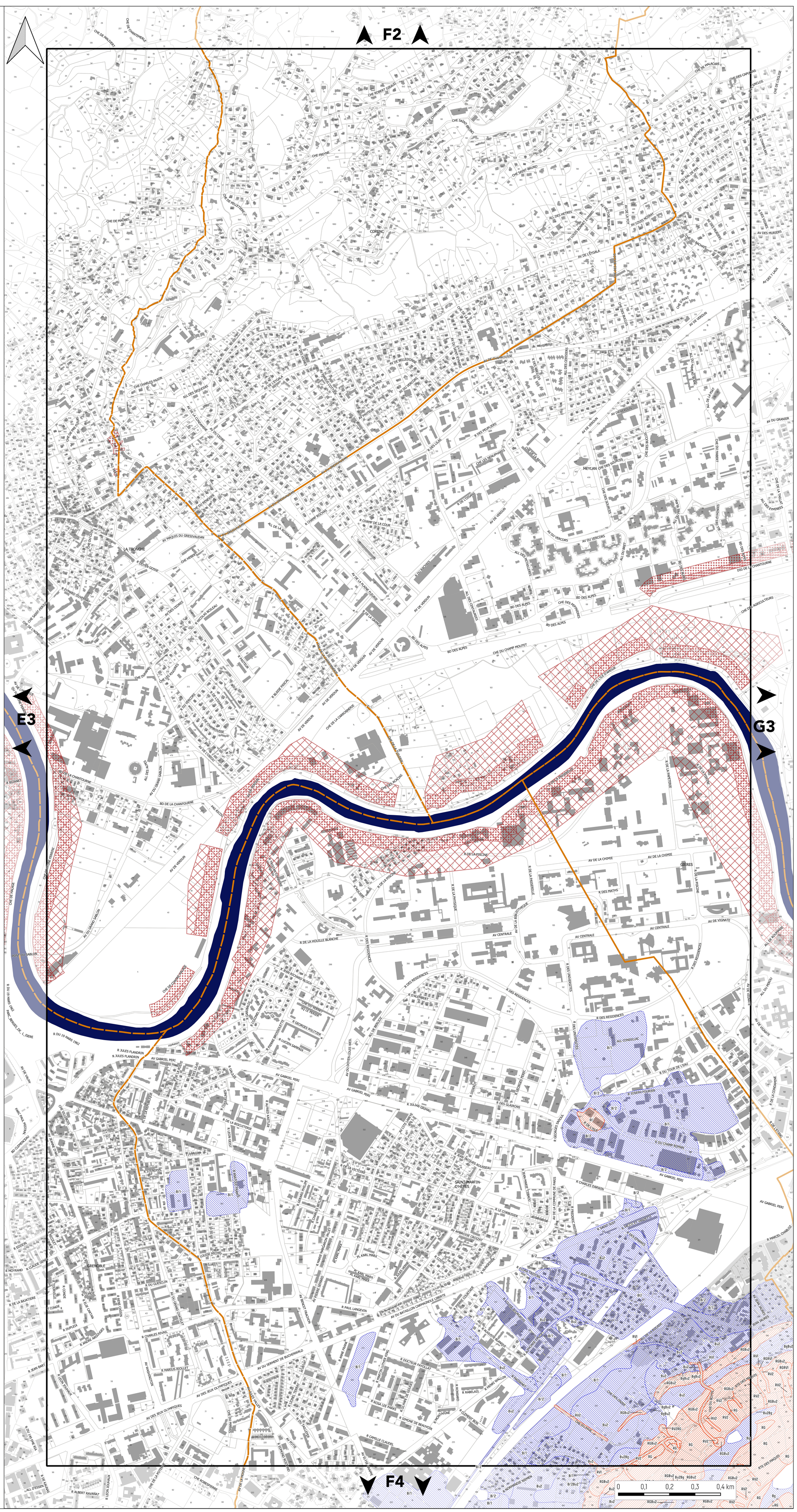
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


F2
E3
G3
F4
CHE DE MALVERT
CHE DE CHANTEMERLE
CHE DE MAUBEC
CHE DE PELLETIERE
CHE FREYNE
CHE ROBERT GIRAUD
RTE DE CHARTREUSE
CHE SAINT-BRUNO
CORENC
CHE DE NALACARE
CHE DES CAPUCINS
CHE DE L'EGLISE
AV DU MURGET
R DU PAL DE FER
R DE CHAMBONAS
AV DES MURIERS
CHE DU BACHAIS
AV DE L'EYGALA
AV LOUIS NOIRAY
AV HECTOR BERLIOZ
ALL DES HETRES
AV LOUIS BONNET EYMARD
CHE DES BUCLOS
CHE D'AVAT
AV DE VERDUN
AV DU TAILLEFER
AV DES 7 LAUX
AV DU GRANIER
AV DE CHAMROUSSE
AV DU SAINT-EYNARD
CHE DE LA REVIRIE
AV DE BELLEDONNE
AV DE LA PAIX
AV PASTEUR
AV DU VERCORS
AV DE LA CONDAMINE
AV DU CEDRE
AV DES VIORNES
AV CHARLES GOTTER
ALL DES SEQUOIAS
CHE CHARLES PAJON
CHE DES PRETEURS
ALL DU VERGER
CHE DU RENEVIER
AV MARQUIS DU GRESIVAUDAN
LA TRONCHE
CHE HEBER
R BOYER GOSSE
R EYMARD OUVERTAT
CHE DU CLOS
CHE DE L'AGNELAS
CHE DE SAINT-FERLOUP
AV DES CEDRES
R NICOLAS BOILEAU
CHE CHAMEL
CHE LES RIVOIRES
R DU VERCORS
R VOLTAIRE
R CHAMROUSSE
AV DE L'OBIOU
R PASTEUR
R BLAISE PASCAL
AV DE LA CARBONNERIE
CHE DE LA CARBONNIERE
CHE DU CHAMP MOUTET
R DES LILAS
R DES PEUPLIERS
CHE LES NENUPHARES
R DE LOUGANS
MEYLAN
CHE DES SOURCES
CHE DU HABERT
CHE DES BUCLOS
AV DU PRE BLANC
ALL DES EYMINES
AV DU VERCORS
ALL DES VIGNERONS
ALL DES CERISIERS
ALL DU HAUT AU BLANC
ALL DE LA PAIX
AV DE VIGNATE
AV DE L'ALMA
AV DU PERGOU
AV DE L'ESCARPE
ALL DU CLOS
ALL DU BIEF
ALL DES CENTAURES
R DES ALPES
BD DES ALPES
CHE DES REPINIERES
CHE DES AGRICULTEURS
DIG DE LA CHANTOURNE
CHE DE L'ILE D'AMOUR
R DU PRE CLOSEL
R DE LA PAPETERIE
R DE LA PASSERELLE
R DE LA PISCINE
AV DE LA CHIMIE
GIERES
R DES MATHS
R DES RESIDENCES
R DES UNIVERSITES
AV CENTRALE
AV DE VIGNATE
ALL DE ROUMANIE
R DE LA HOUILLE BLANCHE
R DE LA BIBLIOTHEQUE
R DE LA PHYSIQUE
R DE LA CHIMIE
CHE DE LA CONDAMINE
R DE L'ETANG
R DU CHAMP ROMAN
R JOSEPH FOURIER
ALL CONDILLAC
R DES GLAIRONS
R GEORGES SAMOYL
R JULIAN GRIHAU
AV CITE JARDIN
AV GABRIEL PERI
R JEAN JACQUES ROUSSEAU
SAINT-MARTIN-D'HERES
R CHARLES DARWIN
AV DE LA COMMUNE DE PARIS
R FREDERIC MISTRAL
R DE LA VICTOIRE
R GERARD PHILIPE
R CHARLES BERTHET
R MARIE MADELEINE DALET
AV AMBROISE CROZAT
R LE CORBUSIER
R DU DAUPHINE
R SAINT JUST
R DES EMMURES
R MARCEL CHABIOT
AV JEAN JAURES
R ROSA LUXEMBURG
R AUGUSTE BLANQUI
R HENRI WALLON
R RABELAIS
R ROMSARD
R CLEMENT TIOLIER
R SIMONE DE BEAUVOIR
R MONTAIGNE
R MARTIN LUTHER KING
R DOCTEUR FAYOLLAT
AV DU BATAILLON CARMAGNOLE LIBERTE
R PIERRE COURTADE
R LOUISE MICHEL
R PAUL LANGEVIN
AV BENOIT FRACHON
R PIERRE SEMARD
R KARL MARX
PL KARL MARX
R MINSSIEUX
R ROSA TAUSIN
R DU GUESCLIN
AV DU GRAND CHATELET
R CONDE
R DE LA BAJATIERE
R DUPLEIX
R ANDRE ARGOUGES
R CHARLES RIVAIL
R MARIUS RIOLLET
AV WASHINGTON
AV DES JEUX OLYMPIQUES
AV DU SERMENT DE BUCHENWALD
R ANNE FRANK
R LIONEL TERRAY
R DU TAILLEFER
CHE DU MARAIS
AV DE LA MORGE
CHE ROBESPIERRE
CHE DE LA POTERIE
AV DE L'ESCARPE
R ALBERT RAVANAT
R LEON JOUHAUX
R DU 19 MARS 1962
PARC DES BERGES DE L'ISERE
PONT DU SABLON
CHE DE L'ORME FERRINE
CHE DE HAUTE
AV DU GRAND SABLON
BD DE LA CHANTOURNE
PAS RICOU
R BIZANET
R JEANNE D'ARC
R STENDHAL
R EDISON
R NICOLET
R MOYRAND
R CLAUDE GENIN
R CONDE
R CORNEILLE
R ELIE CARTAN
R RENE CASSIN
R DU 11 NOVEMBRE 1918
R DU 8 MAI 1945
R DU 140E RIA
ALL D'ESSAI
R DE KANAS
R DU GRESIVAUDAN
R DU RIVAL
R DE LA POSTE
R DES ILLAS
R GALILEE
R DE LA BISCUITERIE
R LEON GEIST
R ALFRED KASTLER
R DU PUITS
R EDMOND ROSTAND
R ELYSEE CHAPPE
R DU TOUR DE L'EAU
R DU CHAMP DE MARS
R DE LA PORTE DE FRANCE
R DE LA CONVENTION
R DE LA GRANGE
R DE LA PISCINE
R DE LA PAPETERIE
R DE LA PRAIRIE
R DE L'ILE VERTE
R DE L'ARLEQUIN
R DE L'ARLEQUIN
R DE L'ARLEQUIN

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

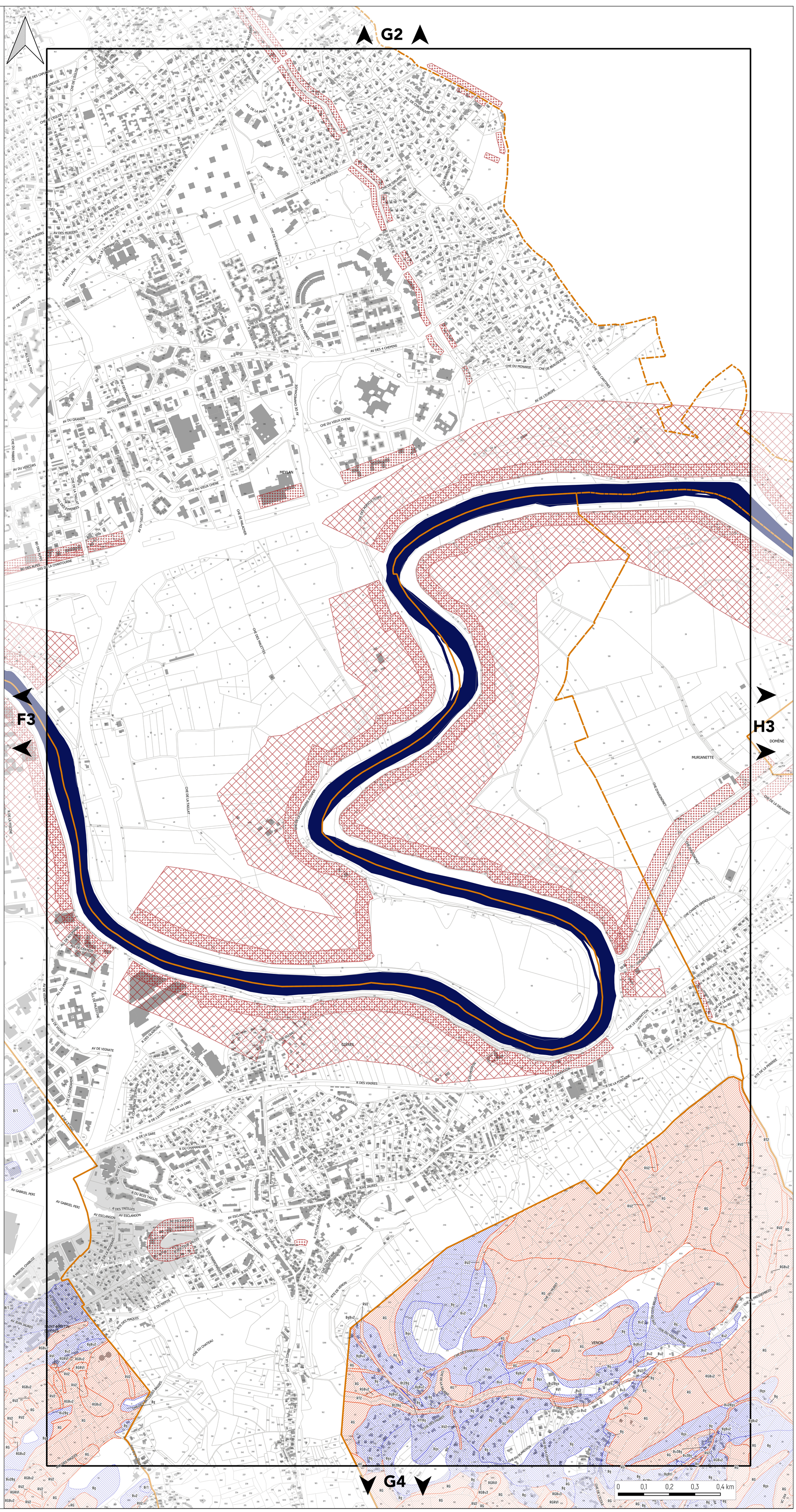
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

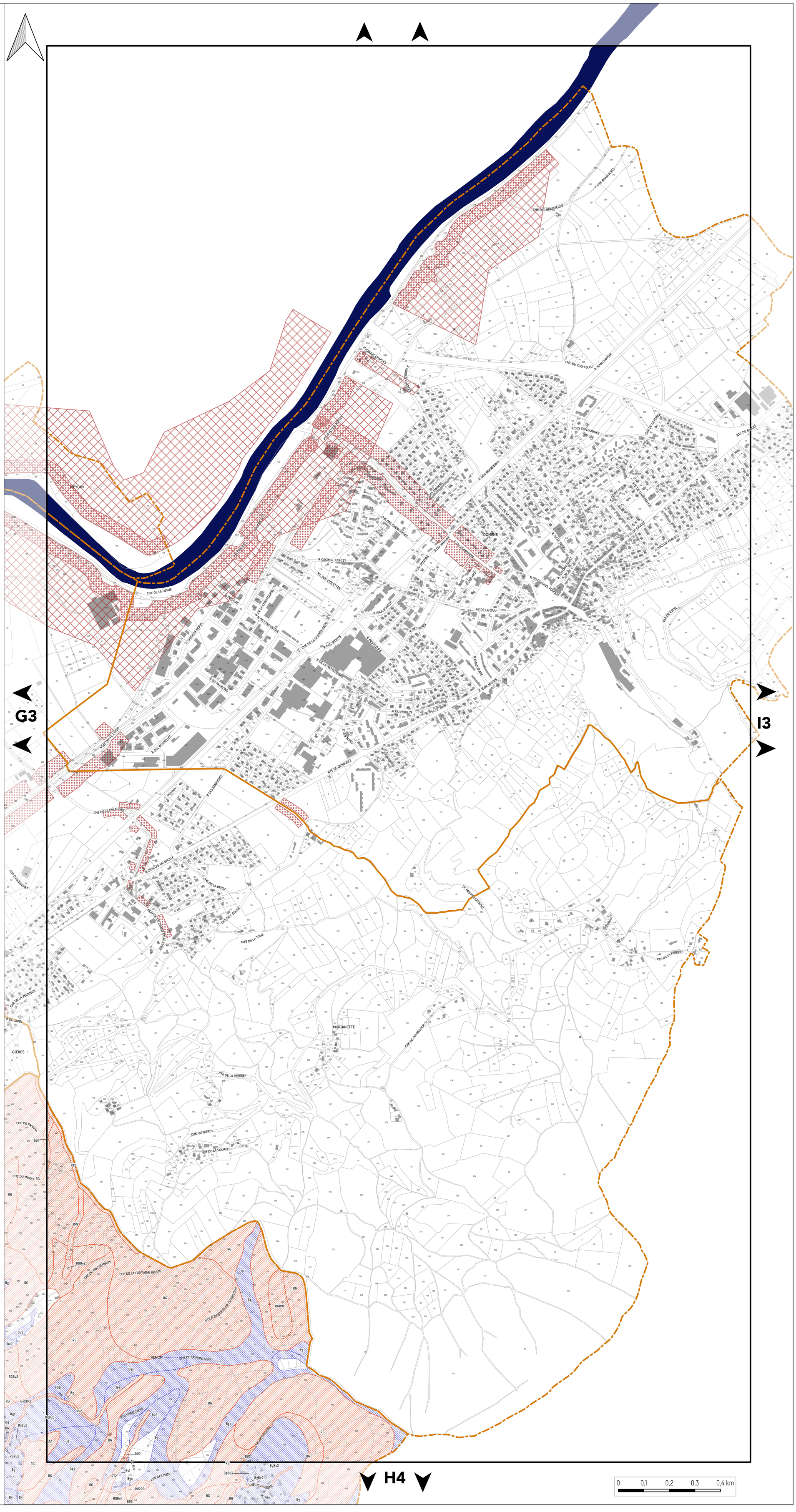
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

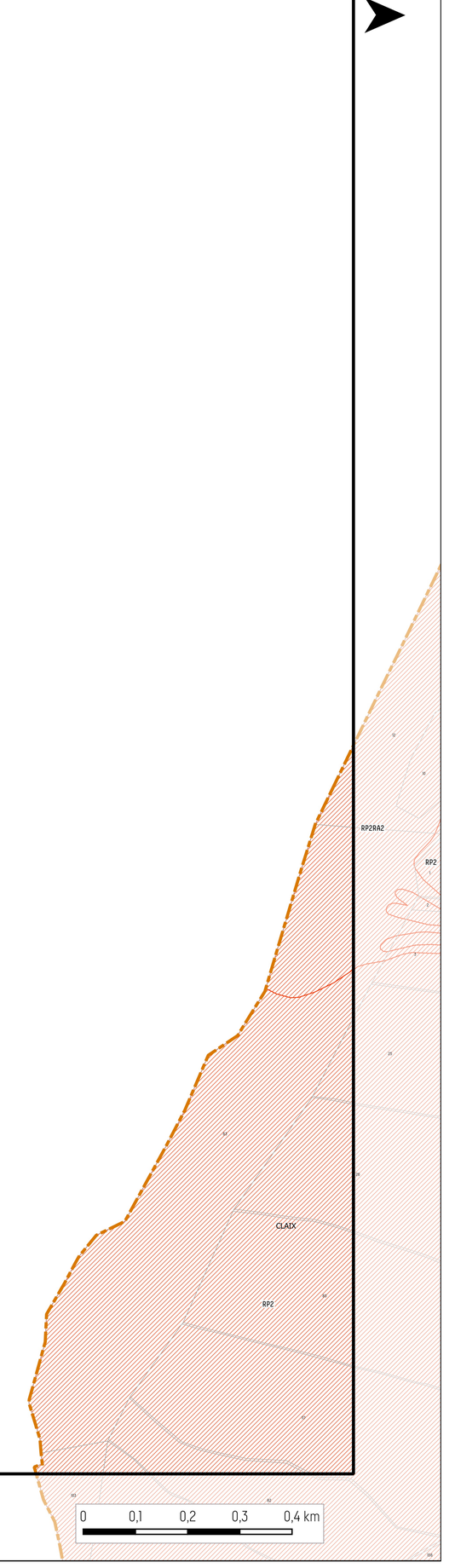
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B3

C4

B5



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

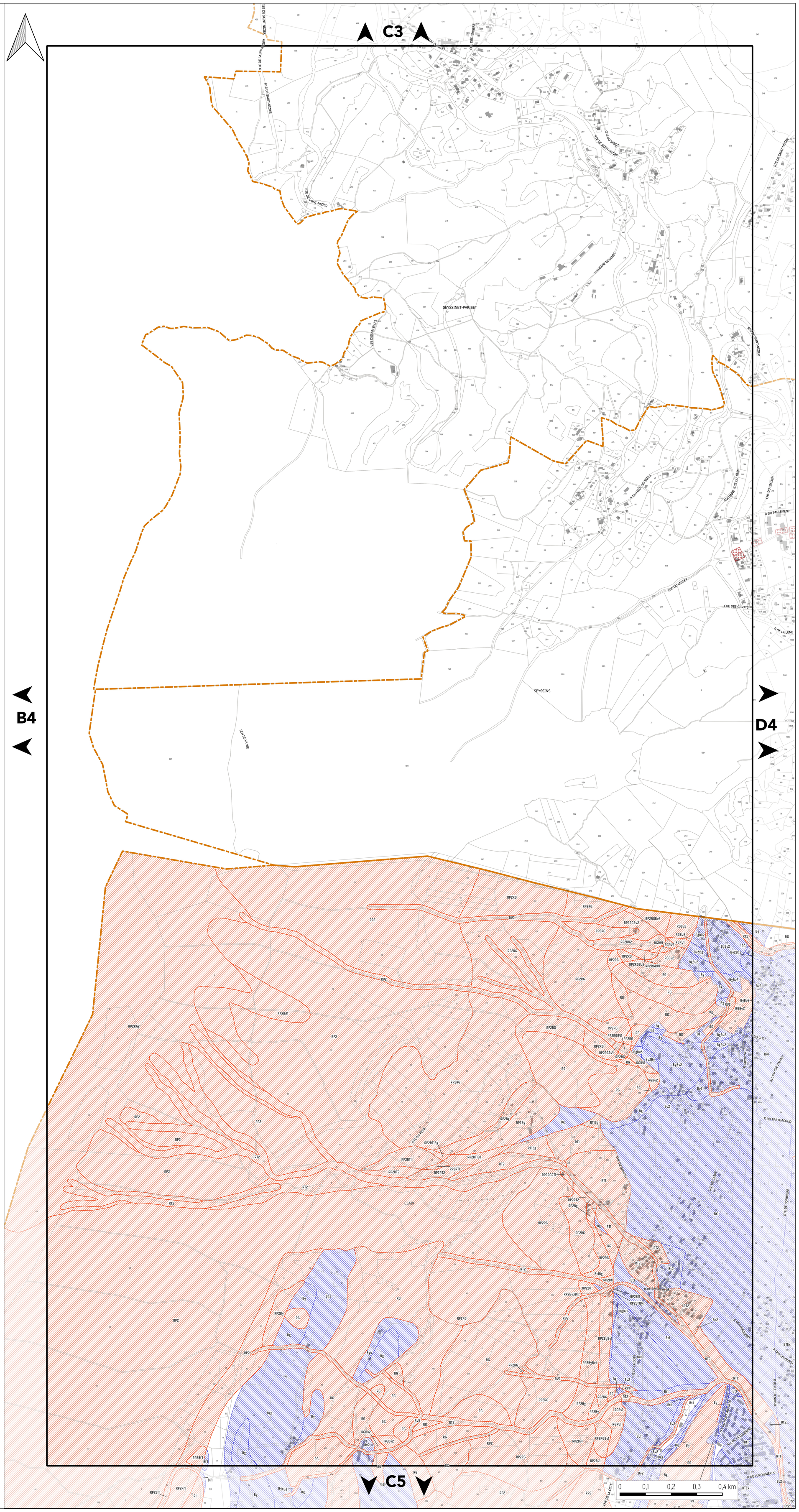
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

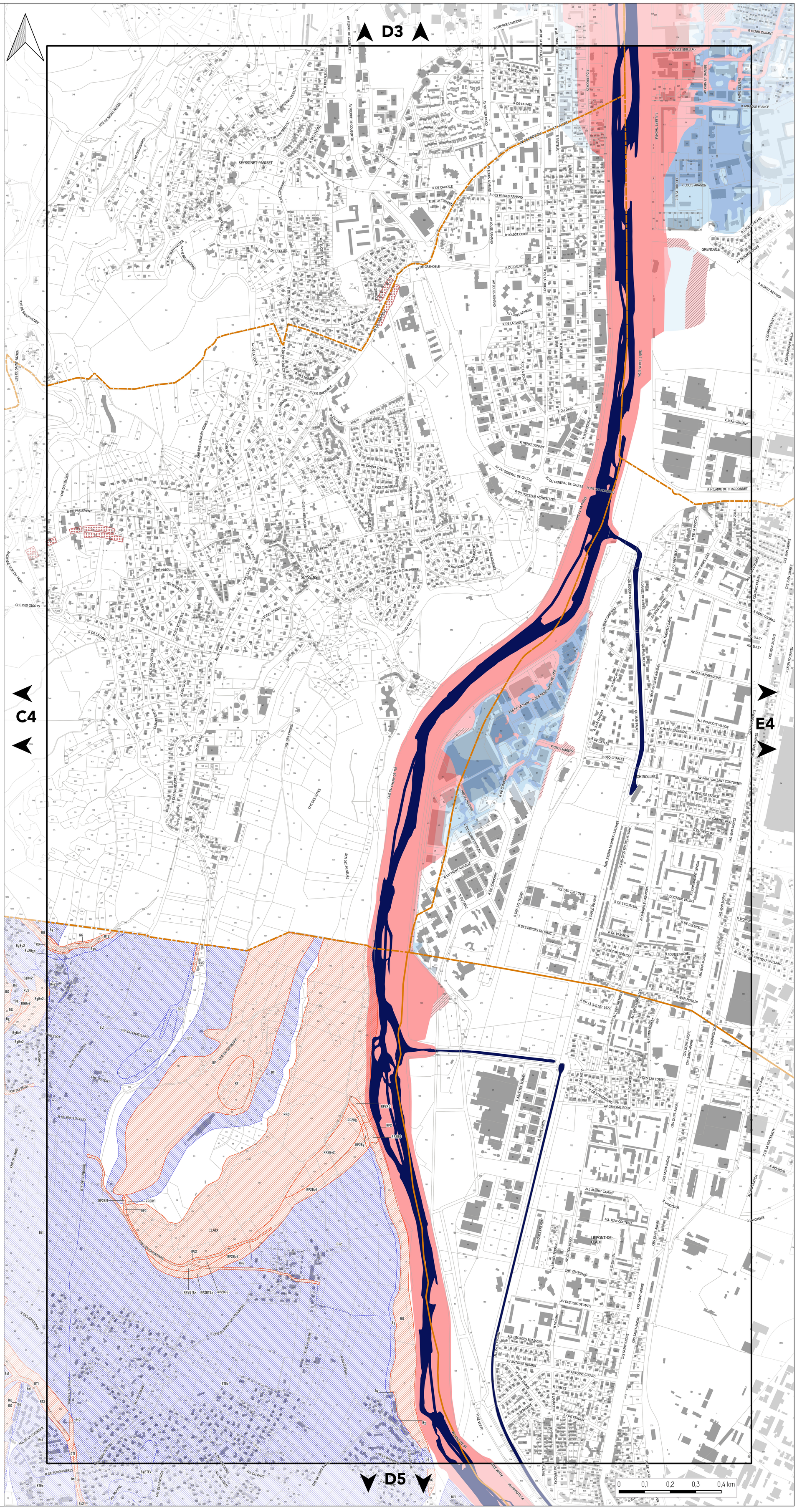
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


D3
C4
E4
D5
SEYSSINET-PARISET
SEYSSINS
CLAIX
GRENOBLE
CHIROLLES
LE PONT-DE-CLAIX
RTE DE SAINT-NIZIER
AV DE GRENOBLE
R DE QUIRIELE
R DE LA PAIX
R DE LA TUILERIE
R DE CARTALE
R DES FRERES ARMAND
R JOLIOT CURIE
R DU DAUPHINE
R DE LA SAULNE
R DE LA SOURCE
R DU DRAC
R HENRI DUNANT
R JEAN MOULIN
R DU PROGRES
R DES CASTORS
R GEORGES MAEDER
R ANDRE SIBELLAS
R ALBERT THOMAS
R LOUIS ARAGON
R ELSA TRIOLET
R LOUIS MICHEL
R ALBERT REYNIER
R COMMANDANT MALLE
R ANATOLE FRANCE
R AIME CESAIRE
AV RHIN ET DANUBE
AV BEAUMARCHAIS
R HILAIRE DE CHARDONNET
R JEAN VAUJANY
R EMILE ZOLA
R DE LA VISCOSE
R DU 19 MARS 1962
R DU TREMBLAY
R DANIELE CASANOVA
R ROGER CARRARA
R ALBERT CAMUS
R LAVOISIER
R DE L'ECUREUIL
R DOCTEUR VALOIS
R DE VASSIEUX
R HECTOR BERLIOZ
R LOUISE MICHEL
R JEAN MOULIN
R DU 13 JUILLET 1972
R DE LA FRATERNITE
R MOUNIER
R DU VERCORS
R DES GROTTES DE LA LURE
R DU MONT AIGUILLE
R DE L'ECOMBRE
R DES BERGES DU DRAC
R DES 120 TOISES
R PABLO PICASSO
R DE METZ
R DE STRASBOURG
R DE PARIS
R DENIS PAPIN
R CRISTOPHE BERGES
R DE LA PAIX
R DU GENERAL ROUX
R DU DOCTEUR SCHWEITZER
R DU GENERAL DE GAULLE
R DES CHASSEURS
R DES LABOUREURS
R JOSEPH MOUTIN
R DES GRANDS CHAMPS
R DU PARLEMENT
R DU PRIOU
R DES BLEUETS
R DES MOISSONS
R DES VIOLETTES
R DES FENOUILLERES
R DES LILAS
R DES GENETS
R DES PRIMEVERES
R DE LA LAURE
R DU PERE RIACOUD
R DES MURIERS
R DU BERGER
R DU PARC
R DES ECUREUILS
R DES GRANDES VIGNES
R DES FLEURS
R ANTOINE CHOLLER
R DE L'EGLISE
R DE COMBEPORTE
R DE LA GRENIERE
R DE LA CHAUMIERE
R DE LA PLAINE
R LUDOVIC TISSOT
R LOUIS VICAT
R RAYMOND PARMELIN LANCELOT
R LUDOVIC TERRAT
R ANTOINE GIRARD
R DE LA LIBERTE
R DES ALLOBROGES
R DE LA VOIE VERTE
R DES CHAMPS
R DU CHAMP DE TIR
R DE LA COMBE
R DU GRAND VERNAY
R GEO CHARLES
R JEAN CHICO
R JEAN JAURES
R DU CLOS
R DU PERE RACOUD
R DU CHATELARD
R DE LA BALME
R DE FURONNIERES
R DES GIRONDES
R DES ROUSSES
R DU PERE
R DE LA SOURCE
R DE LA MARE
R DES MONTAGNES DE LANS
R DES TILLEULS
R DES TROIS MOULINS
R DES CHARMILLES
R DES GRANDS CHAMPS
R DES ROSIERS
R DES TILLEULS
R DES TILLEULS
R DES TILLEUL

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

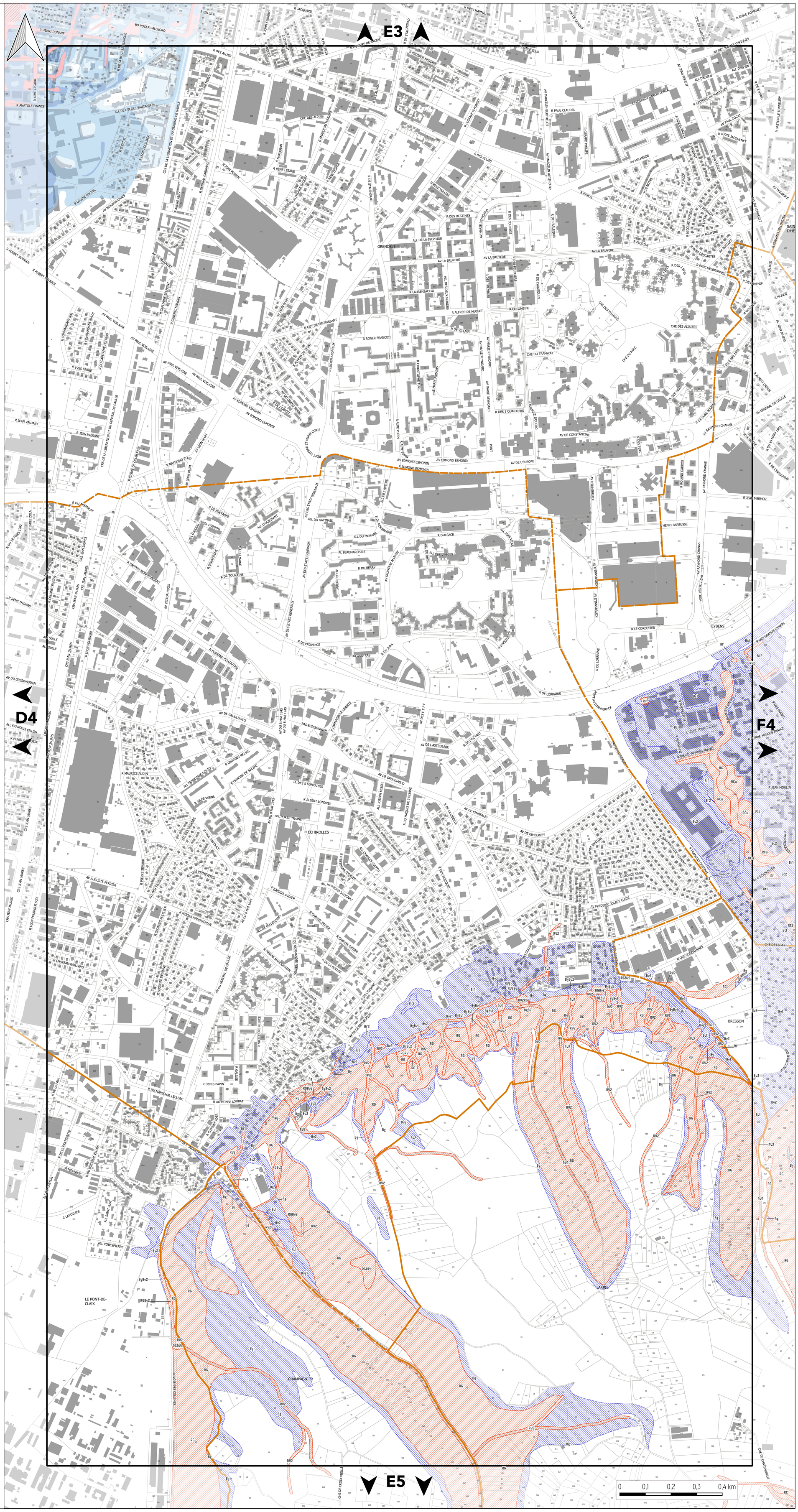
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

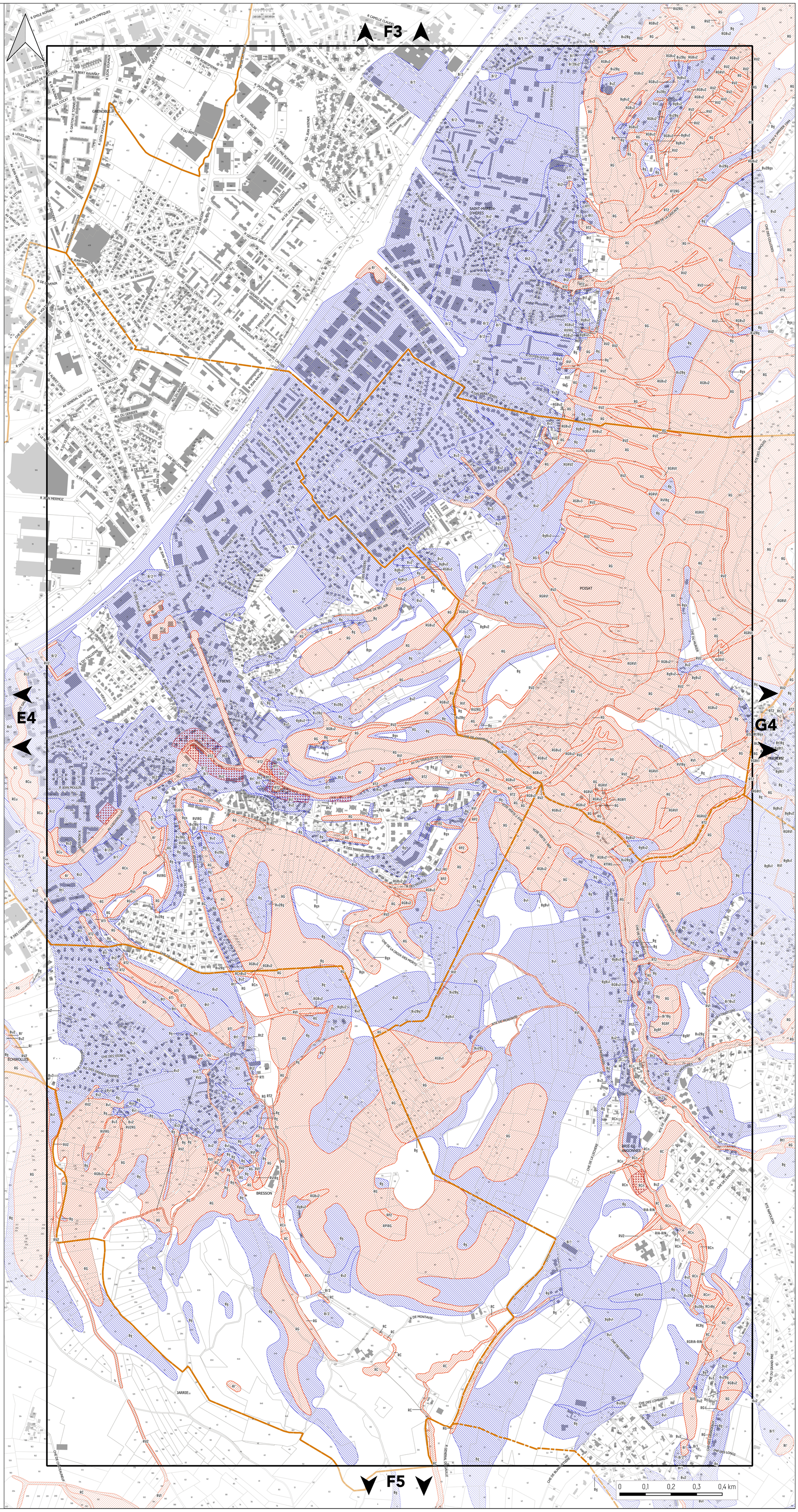
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°G4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

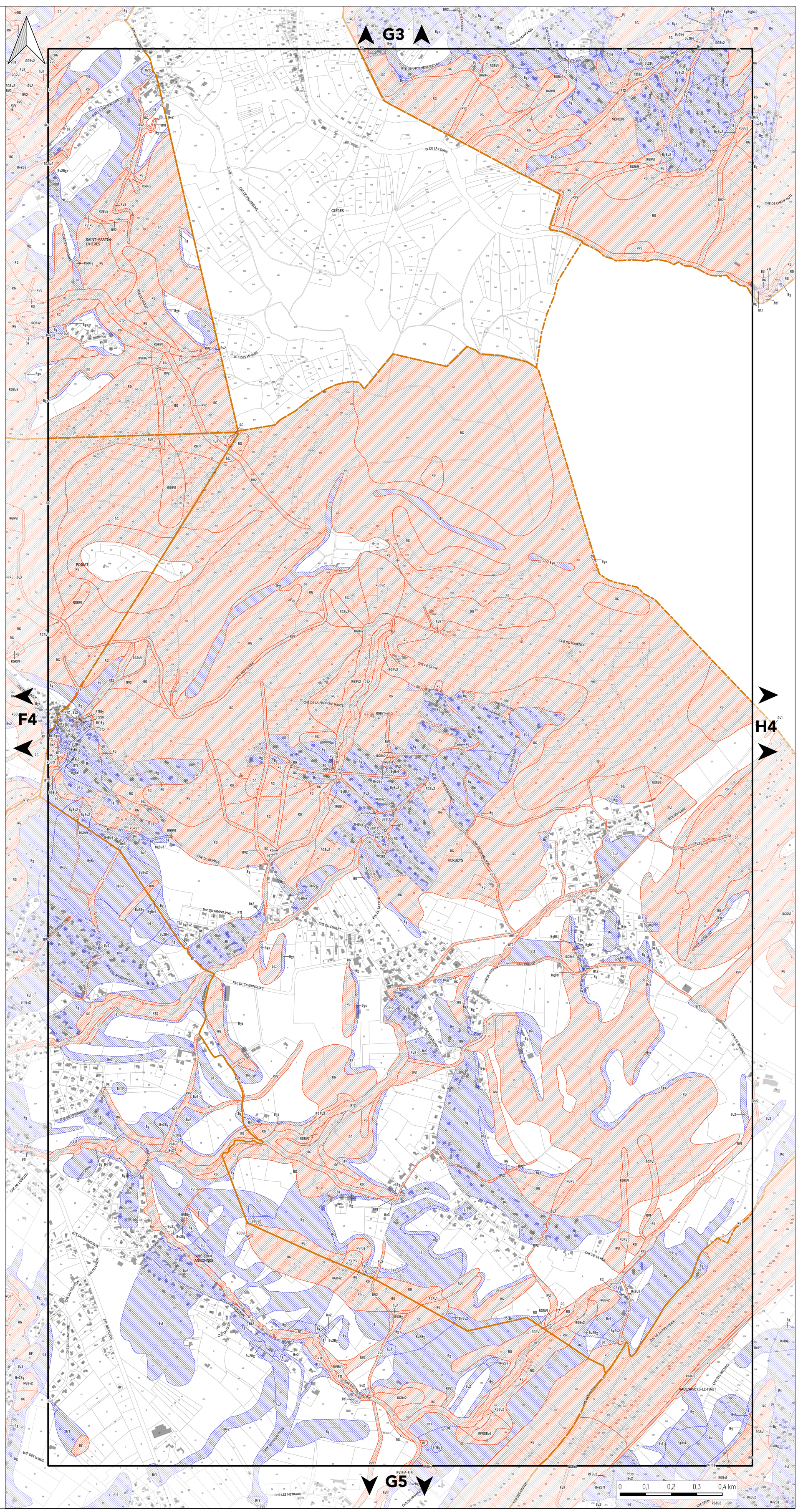
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°H4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

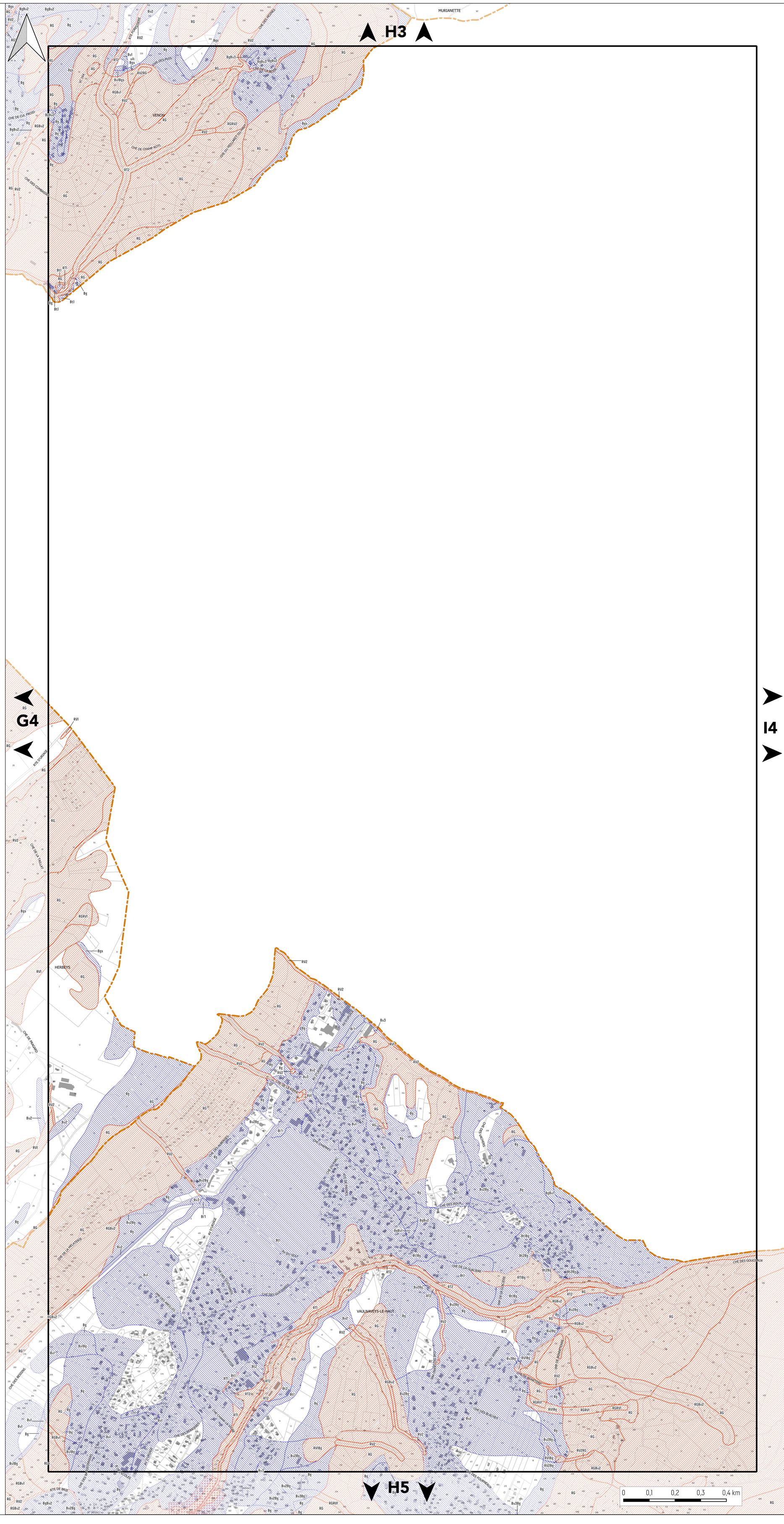
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°14

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

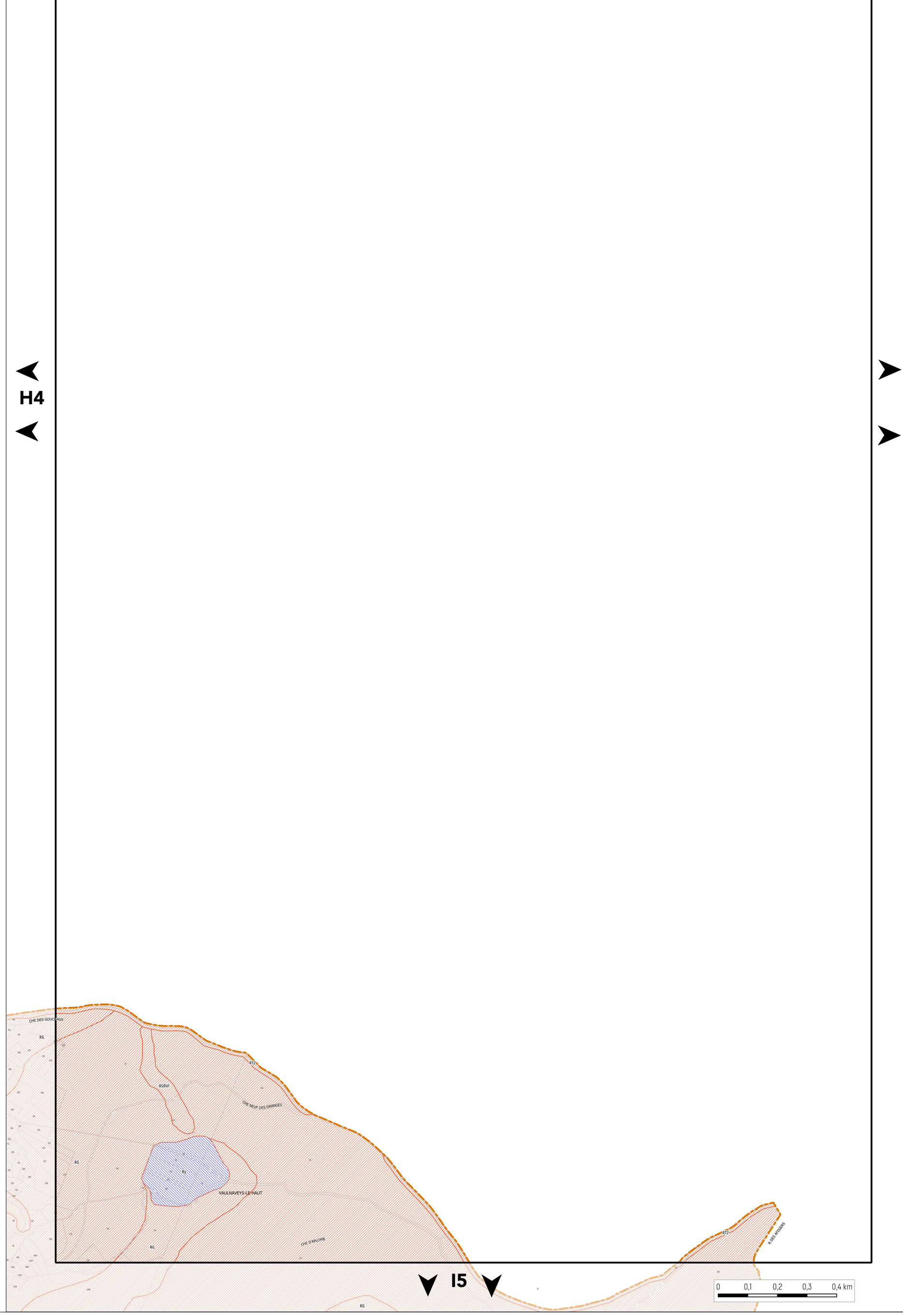
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions
- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

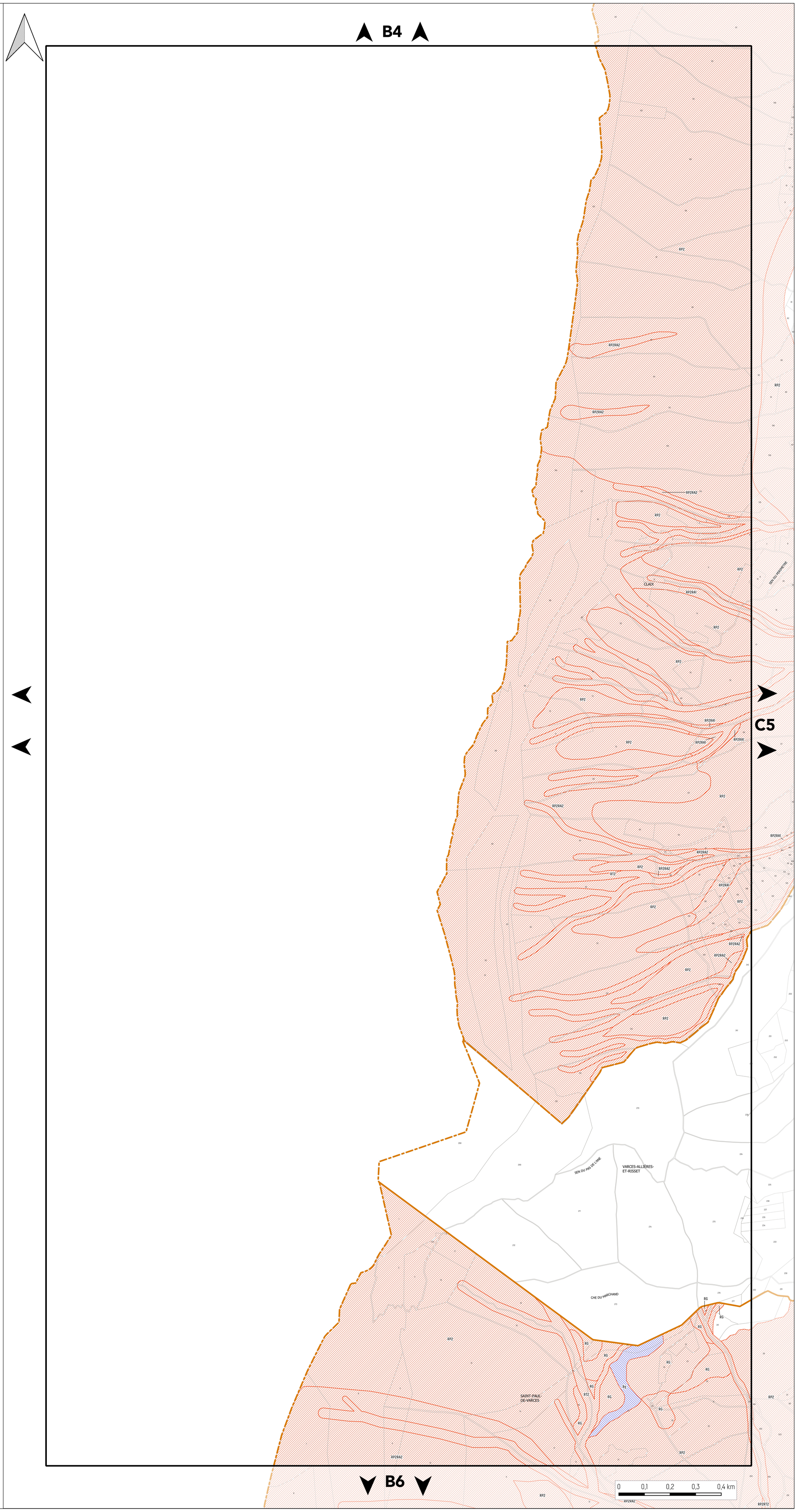
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

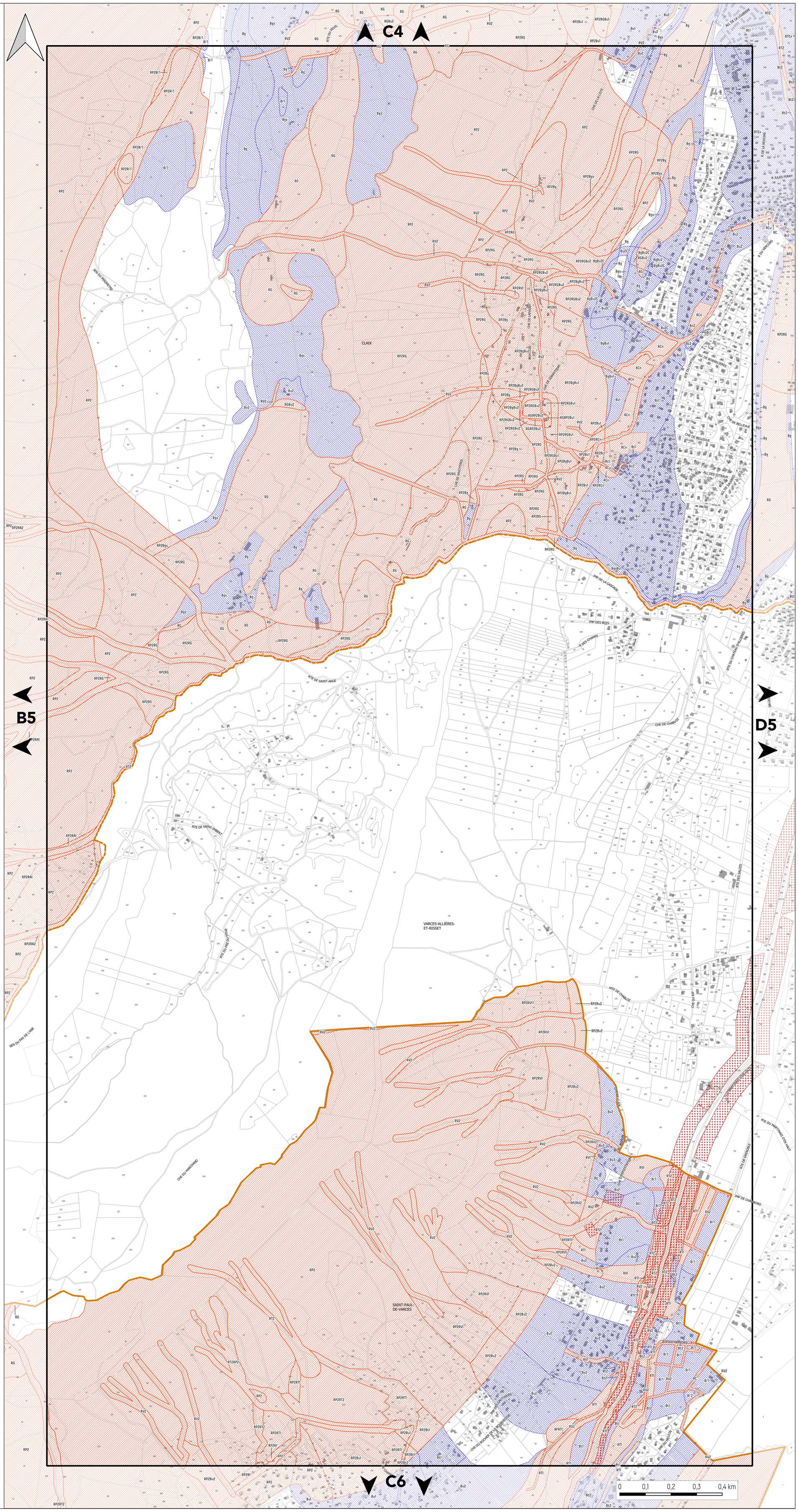
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

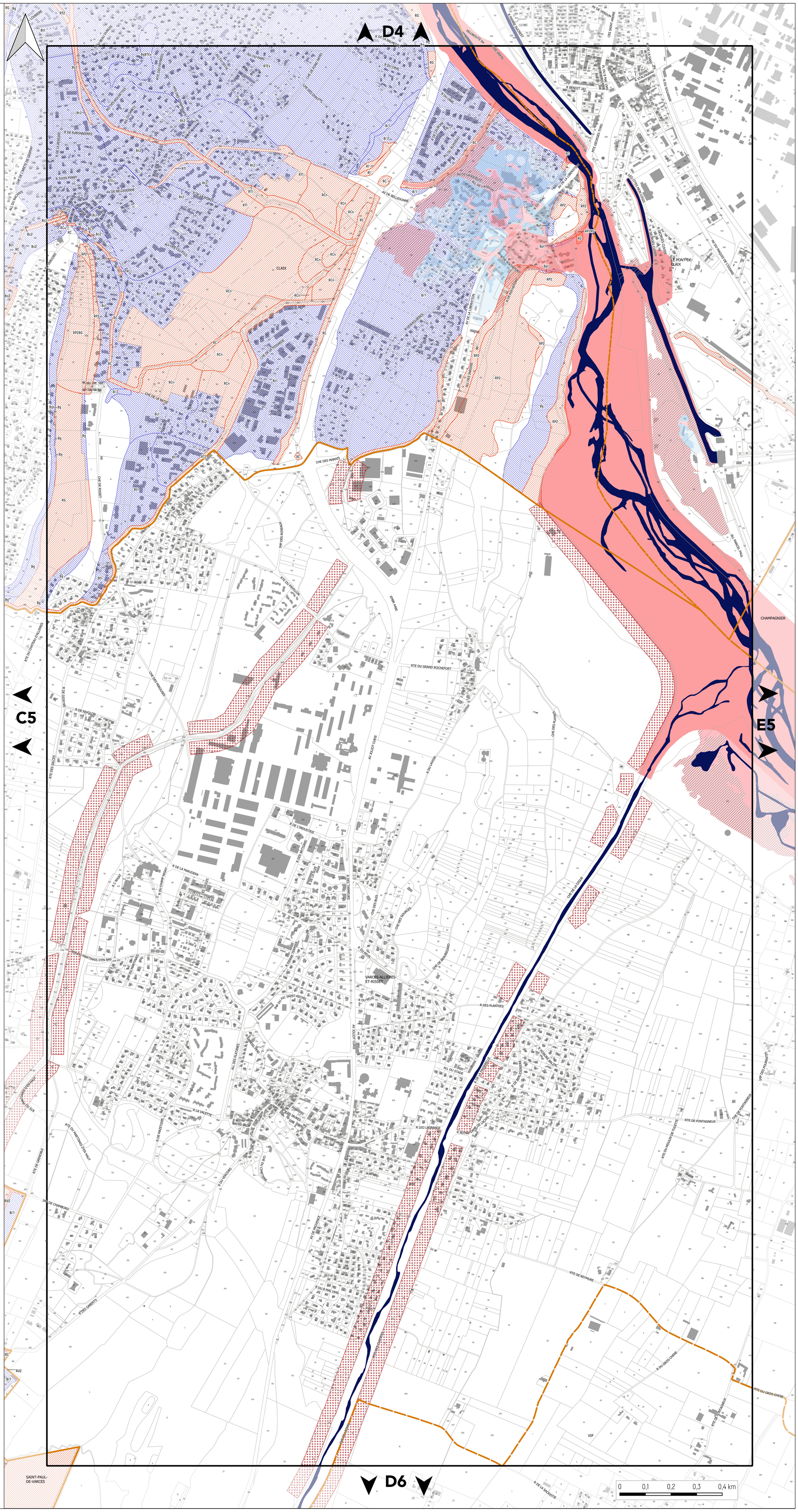
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

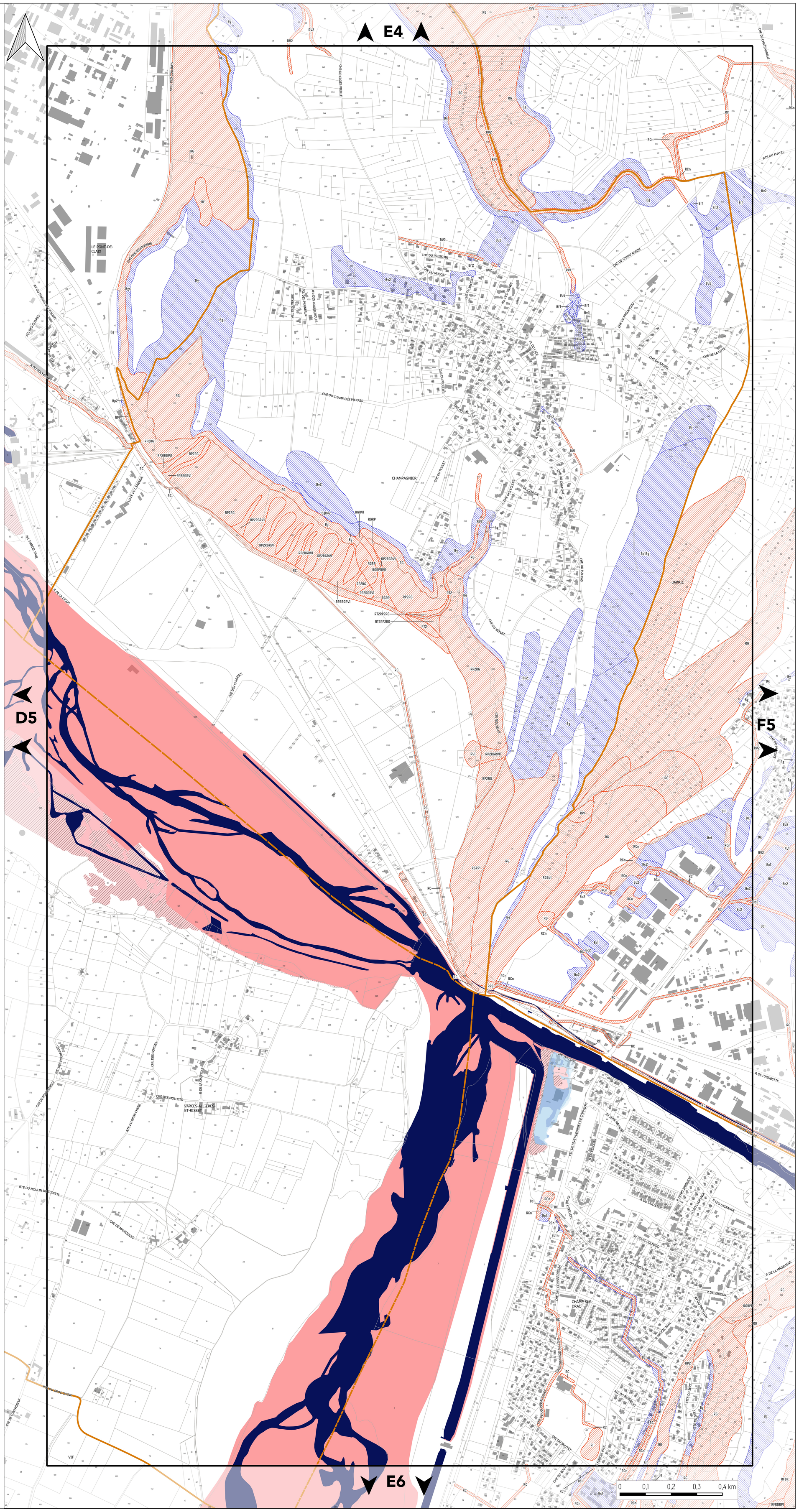
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

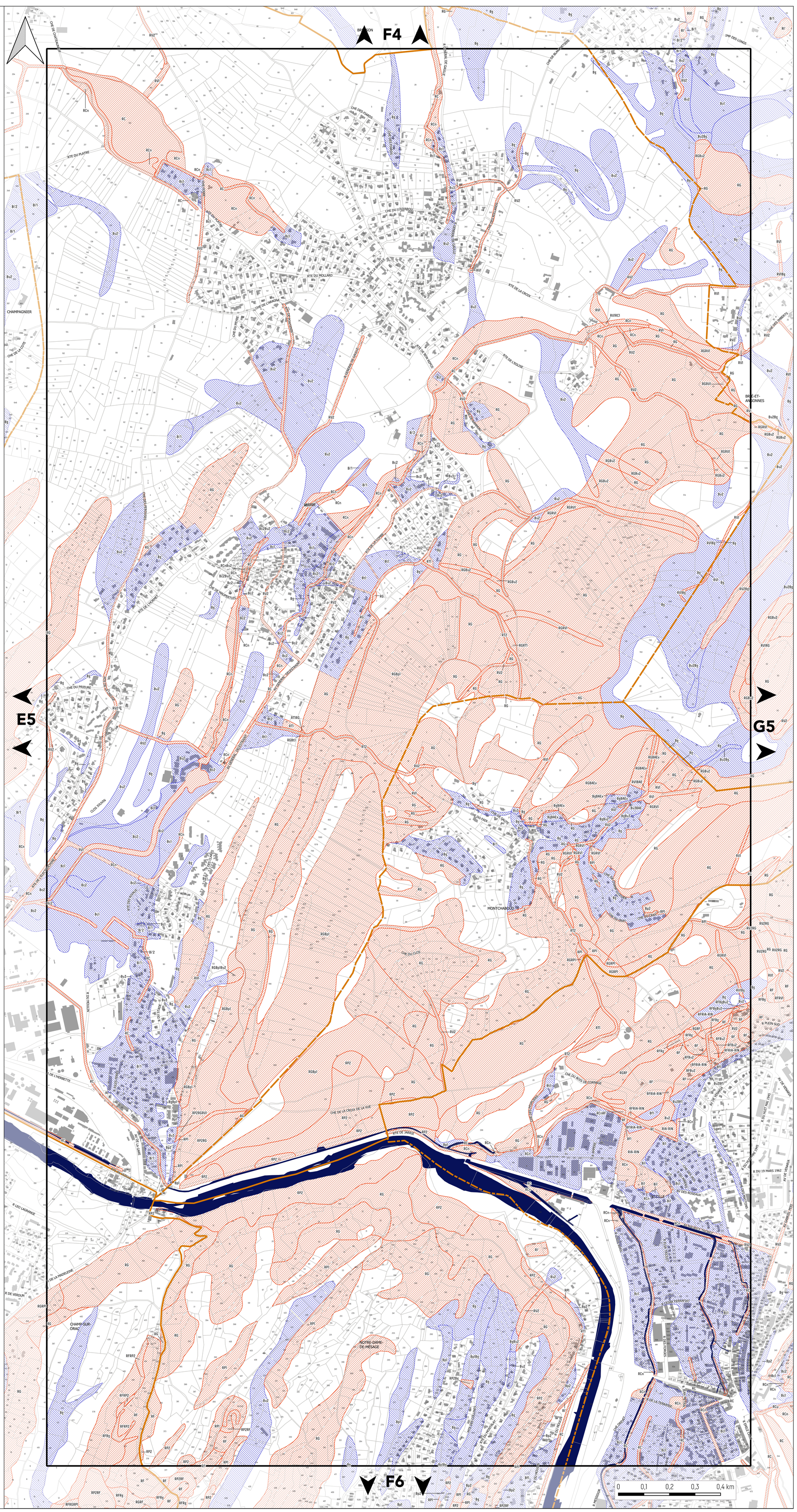
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°G5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

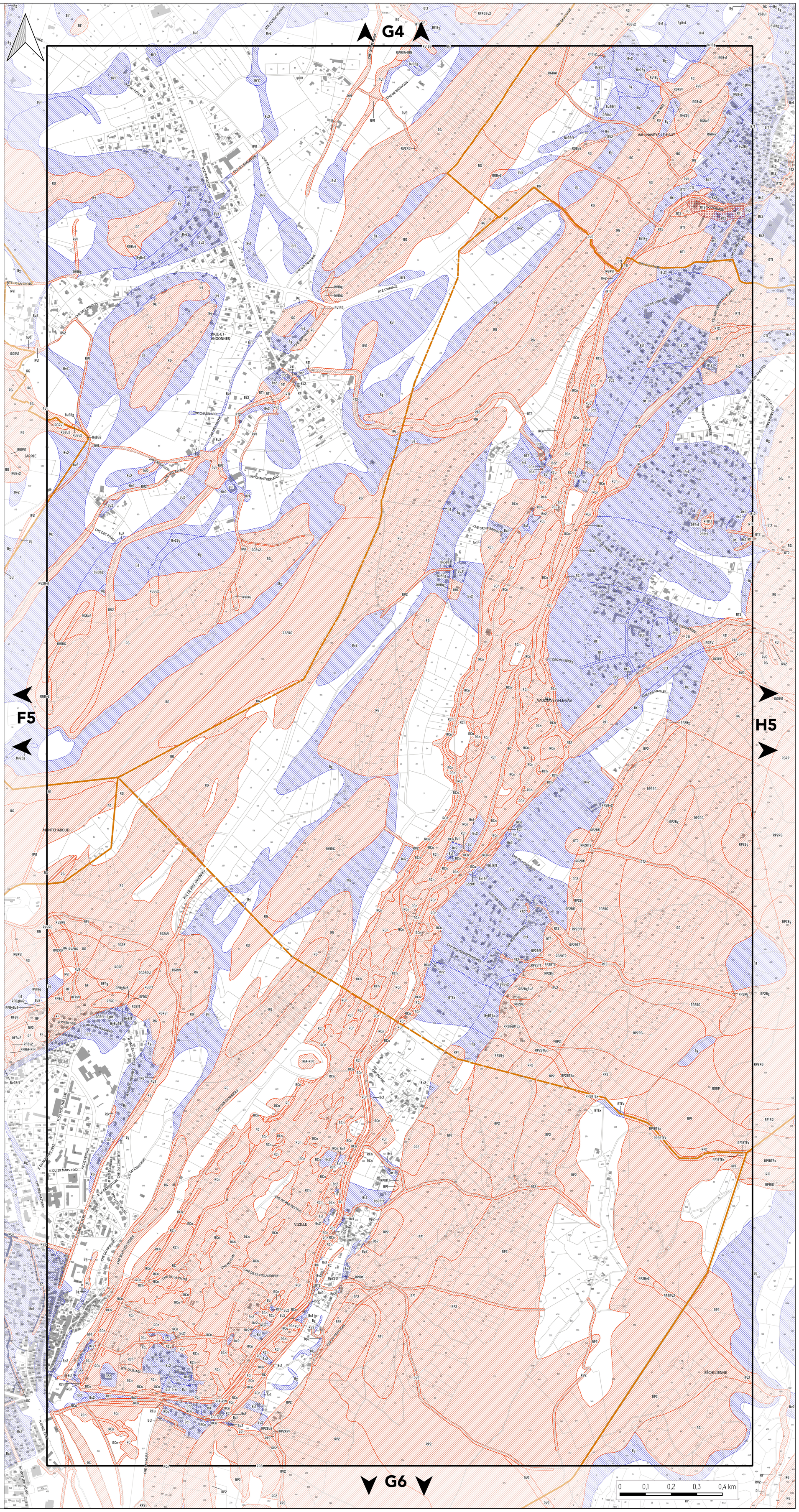
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


G4
F5
H5
G6
VAULNAVEYS-LE-HAUT
VAULNAVEYS-LE-BAS
BRIÉ-ET-ANGONNES
MONTCHABOUD
VIZILLE
SÉCHILIENNE
JARRIE
RTE NAPOLÉON
CHE DU BARLATIER
CHE DE LEAN
CHE LES METAUX
RTE D'URIAGE
CHE DES IMBERTS
CHE DU VERNAY
CHE DES ROCHES
CHE DES RIVAUX
CHE DES RIVOIRES
CHE DU CIMETIERE
CHE DE PRE MEYTRA
CHE DU RIEU
CHE DE LA MILLAUDIERE
CHE DE LA PAUTE
CHE DU RIEUTORD
CHE DES MARRONNIERS
CHE DES MOLIERES
CHE DES MAILLES
CHE DES BRANDONNIERES
CHE DE LA CHAMBONNIERE
CHE DE LA FROMENTALE
CHE DE LA CHAPELLE
CHE DE VEYLON
CHE DES CLOCHERON
CHE DE LA MAINE
CHE SAINT BARNARD
CHE DES GOUTTES
CHE DES VIGNES
CHE DU PUY
CHE DES VIGNES
CHE DES MURES
CHE DES VIGNERONS
CHE DES ROCHES
CHE DU PLAN D'EAU
CHE DU PLAN SOLEIL
CHE DU MAS
CHE DES CHARBIERS
CHE DES VIOTTONS
CHE DU PUY
CHE DU PUY
CHE DU PUY

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°H5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

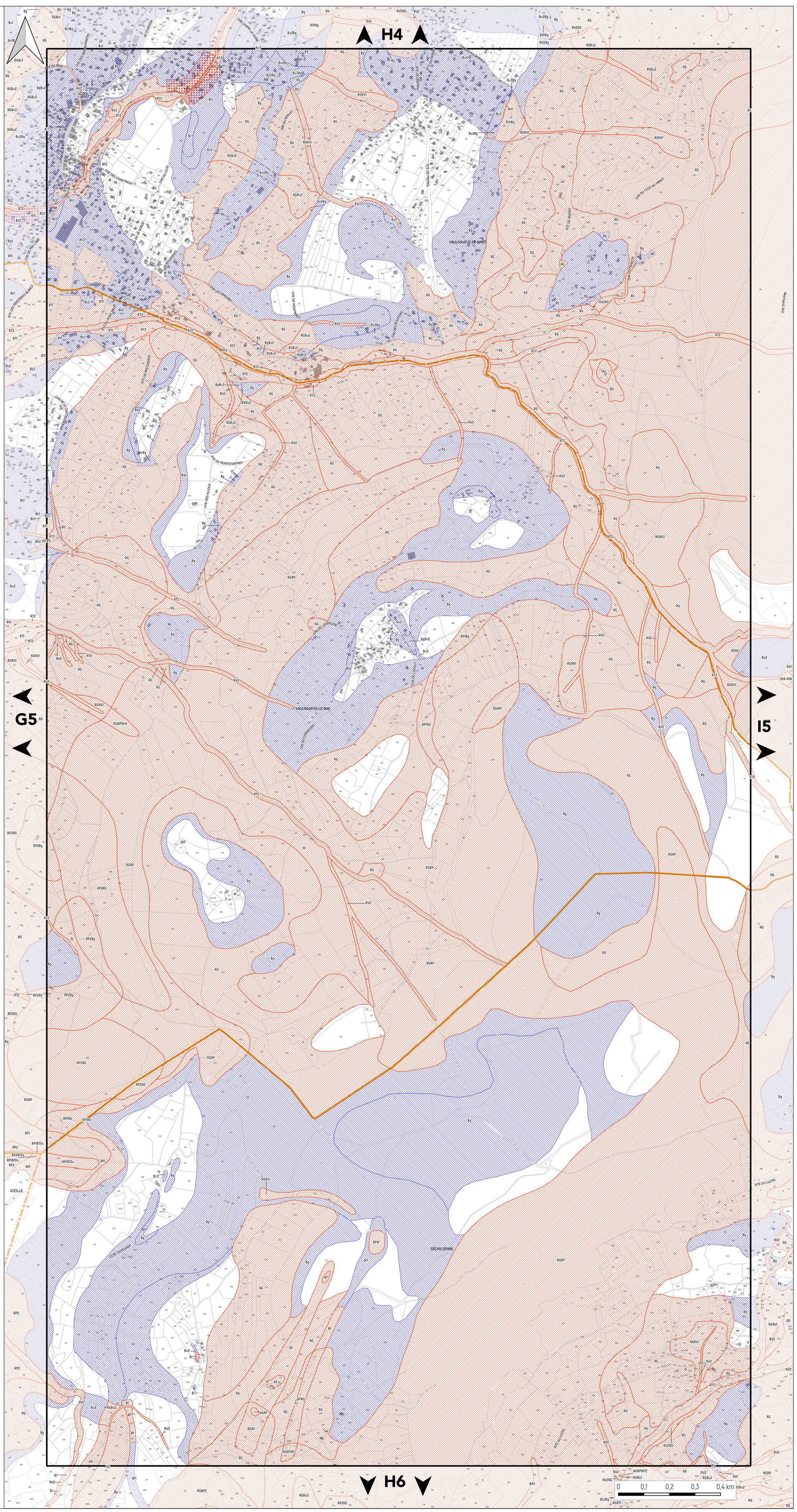
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°15

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions
- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

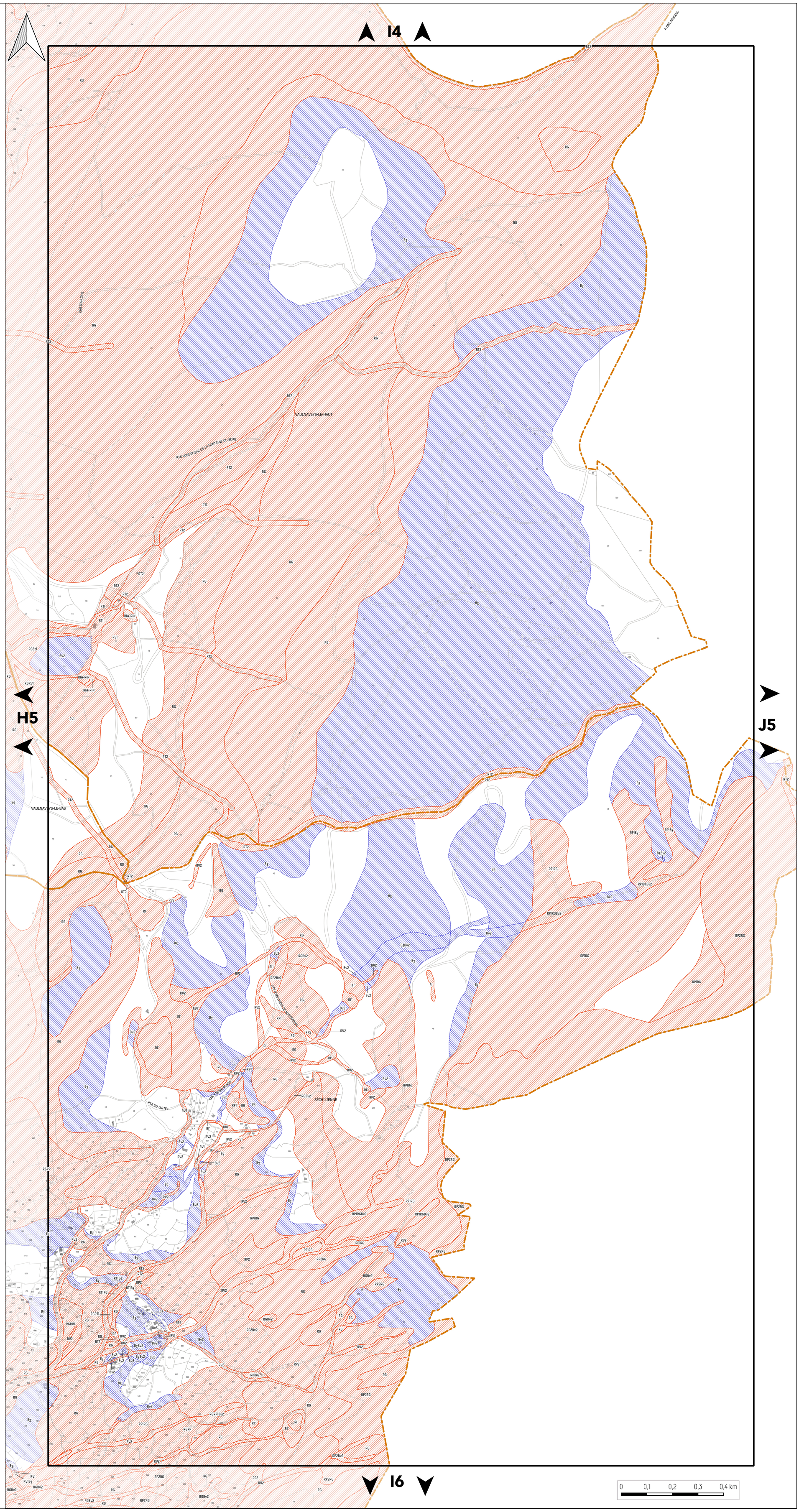
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°J5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

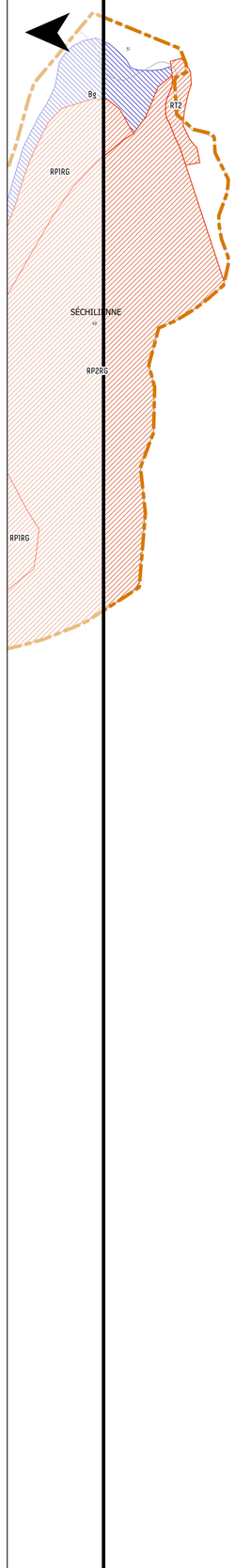
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°A6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

B6

A7

SAINT-PAUL-DE-VARCES

LE GUA

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

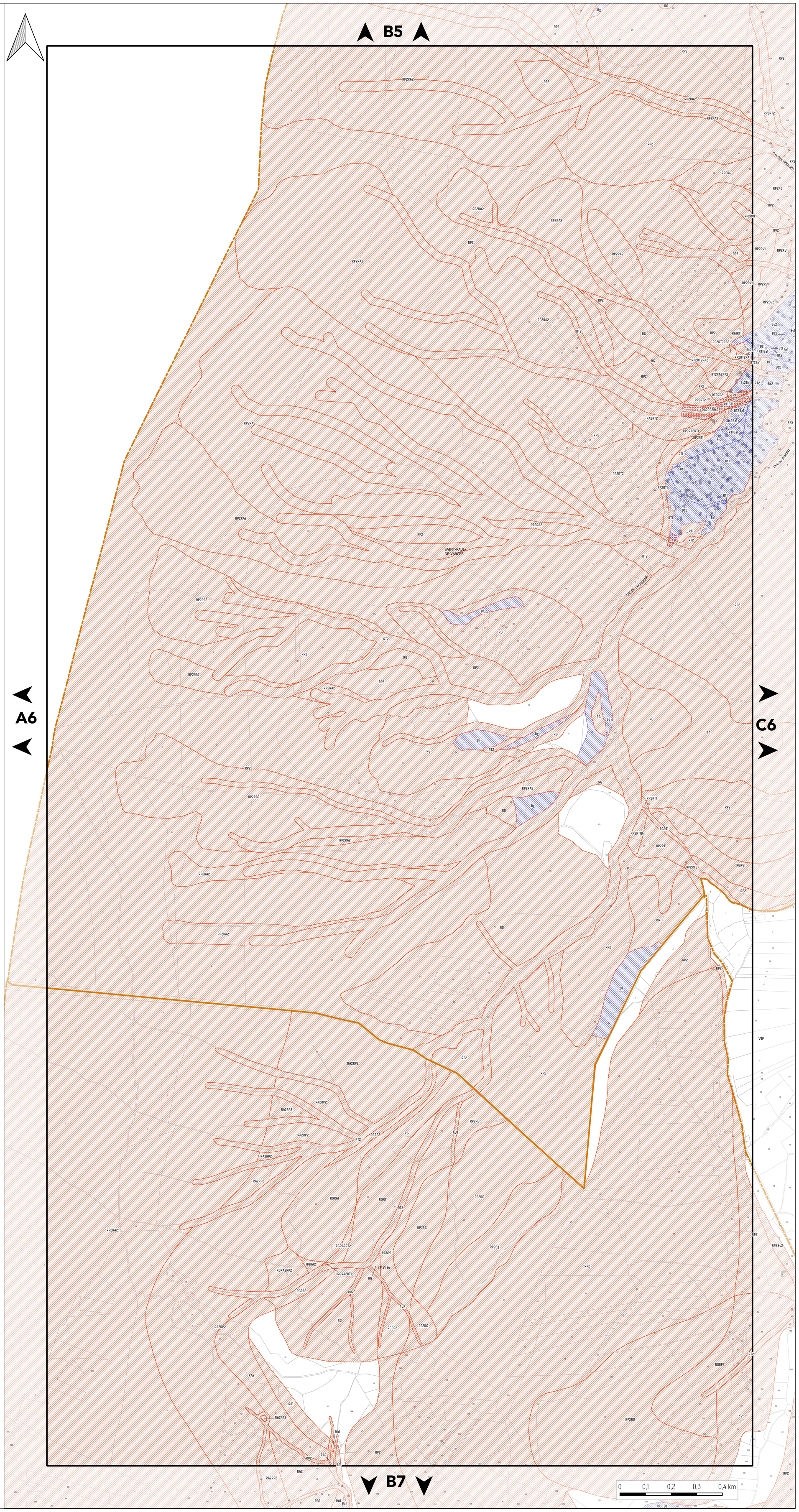
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

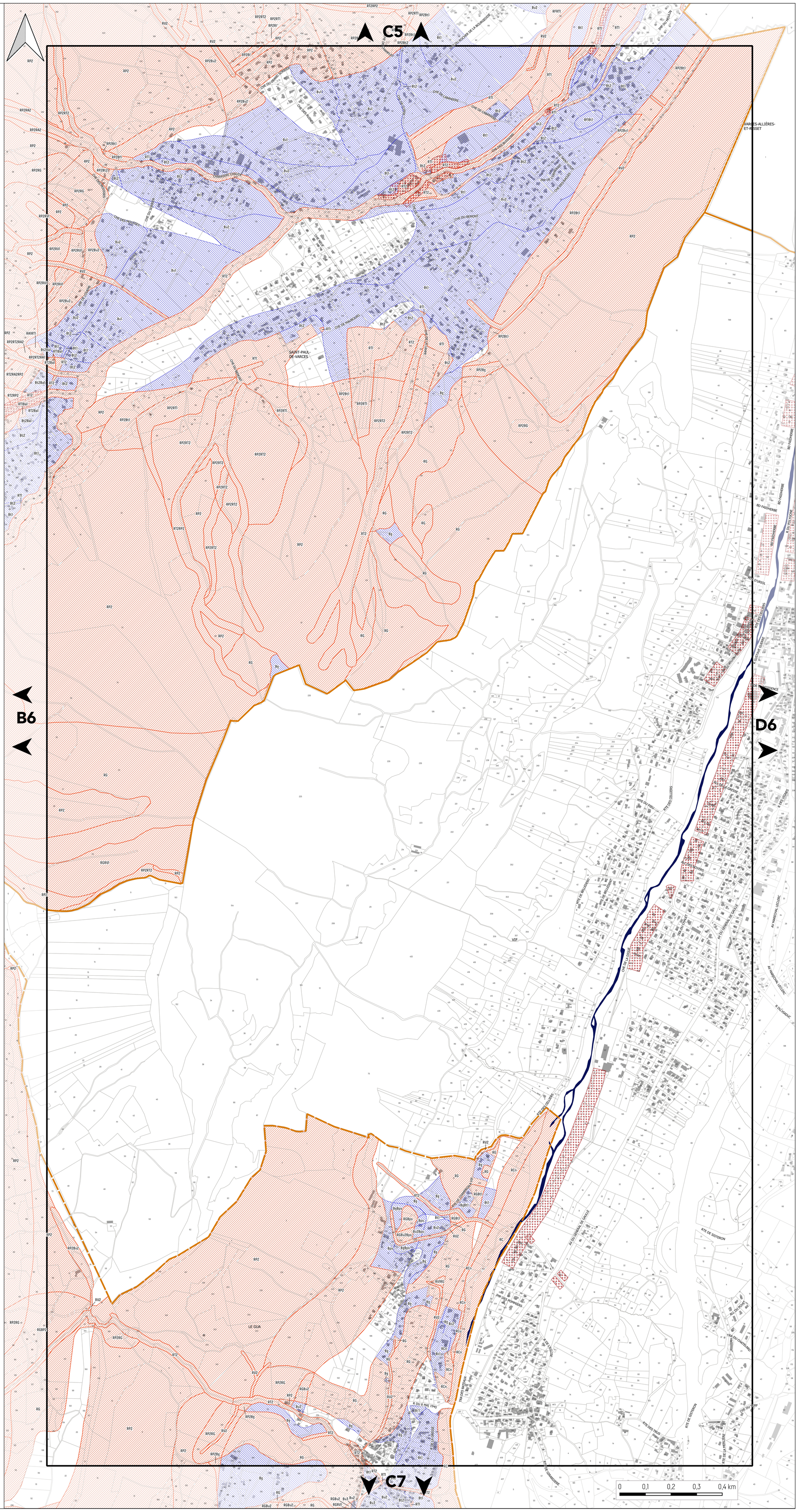
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

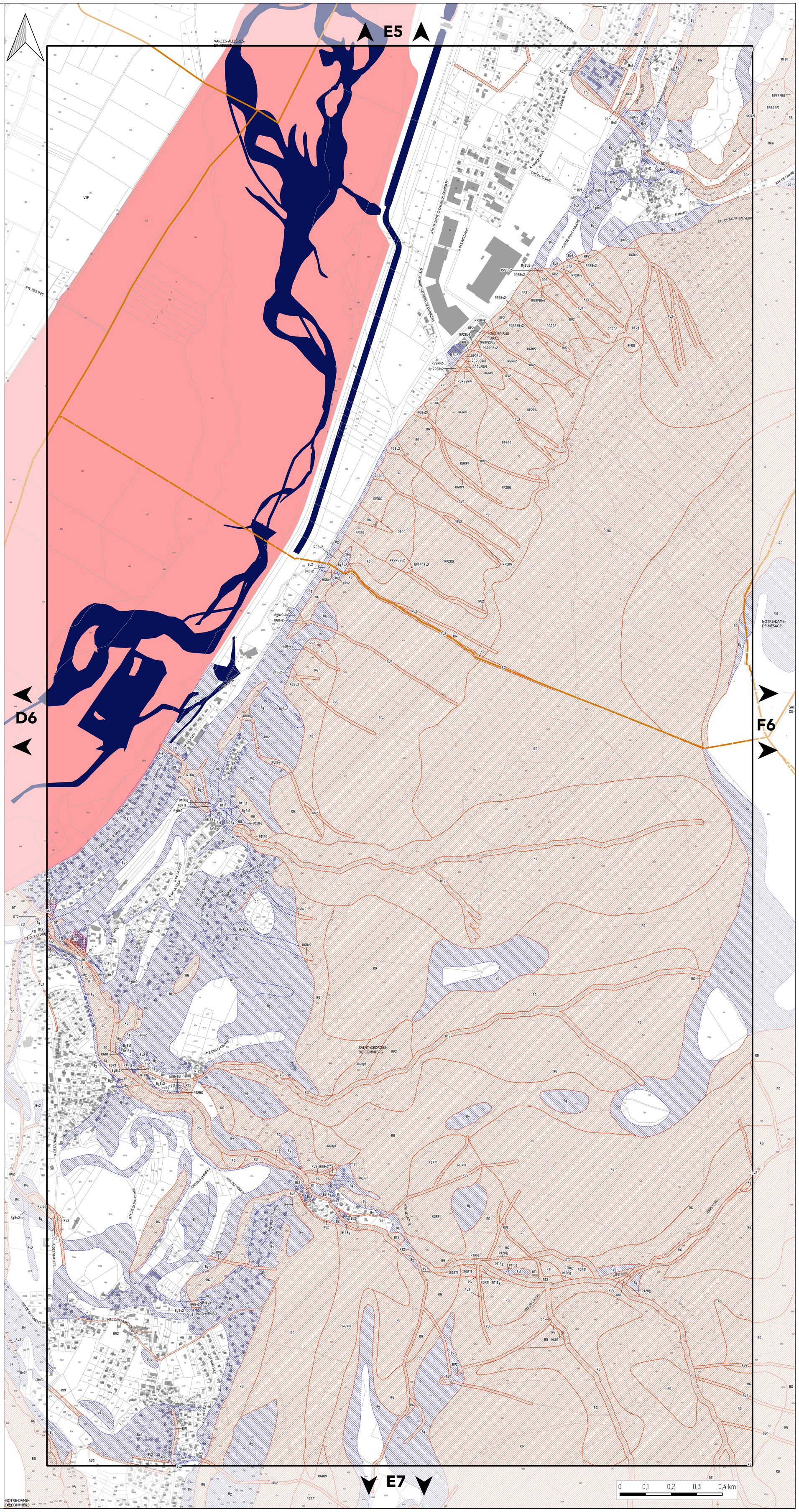
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

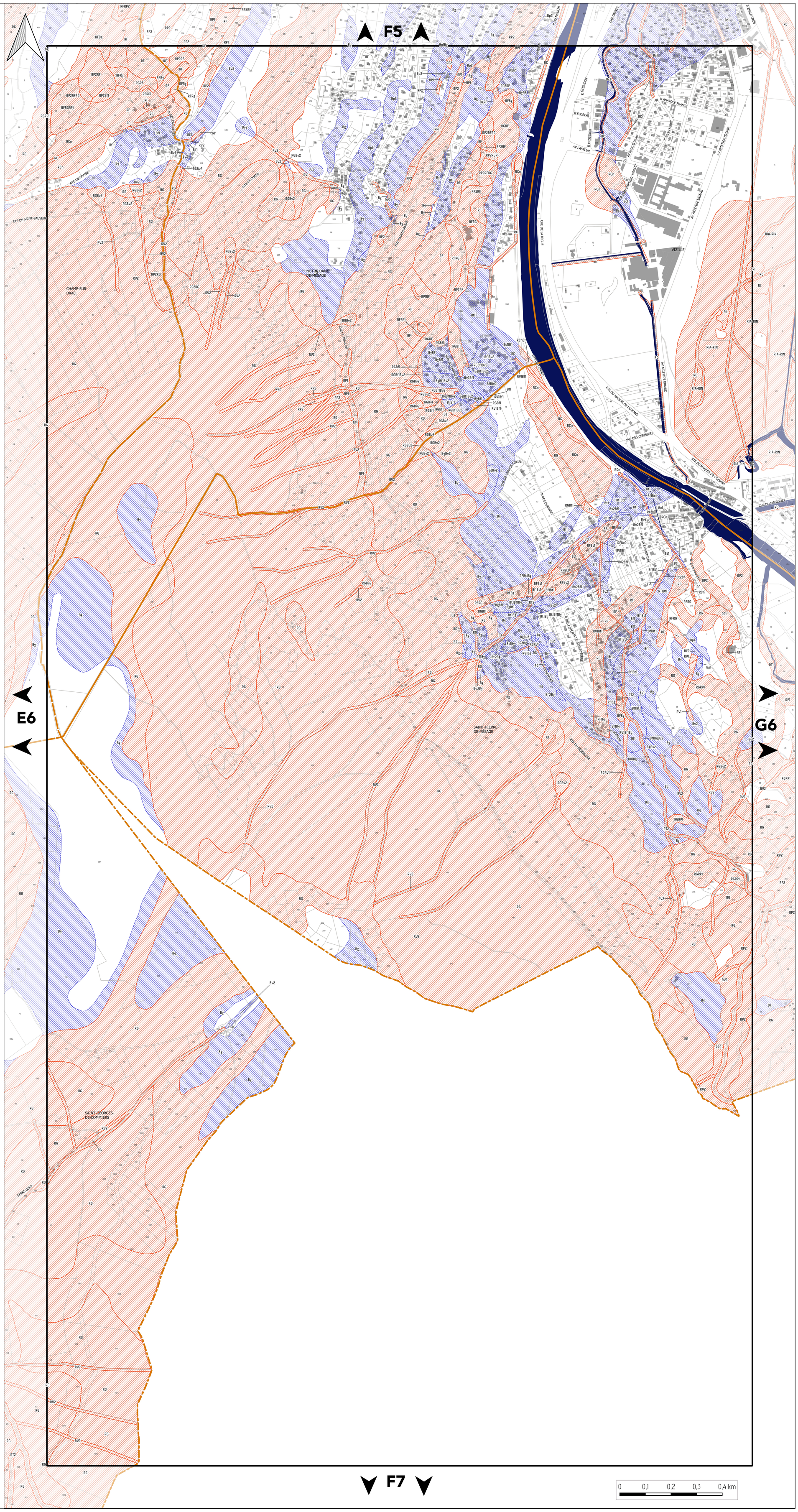
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°G6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

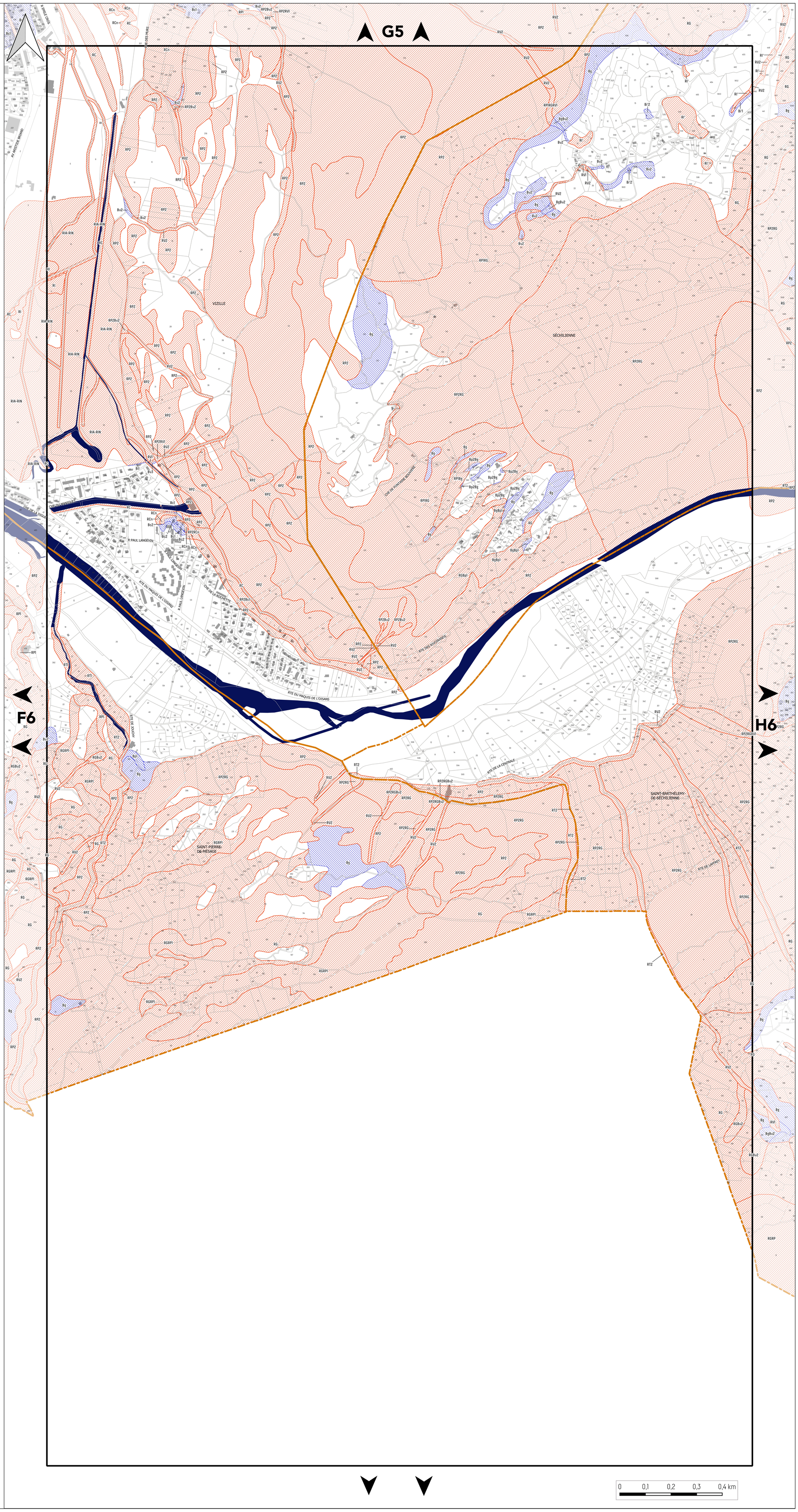
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°H6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

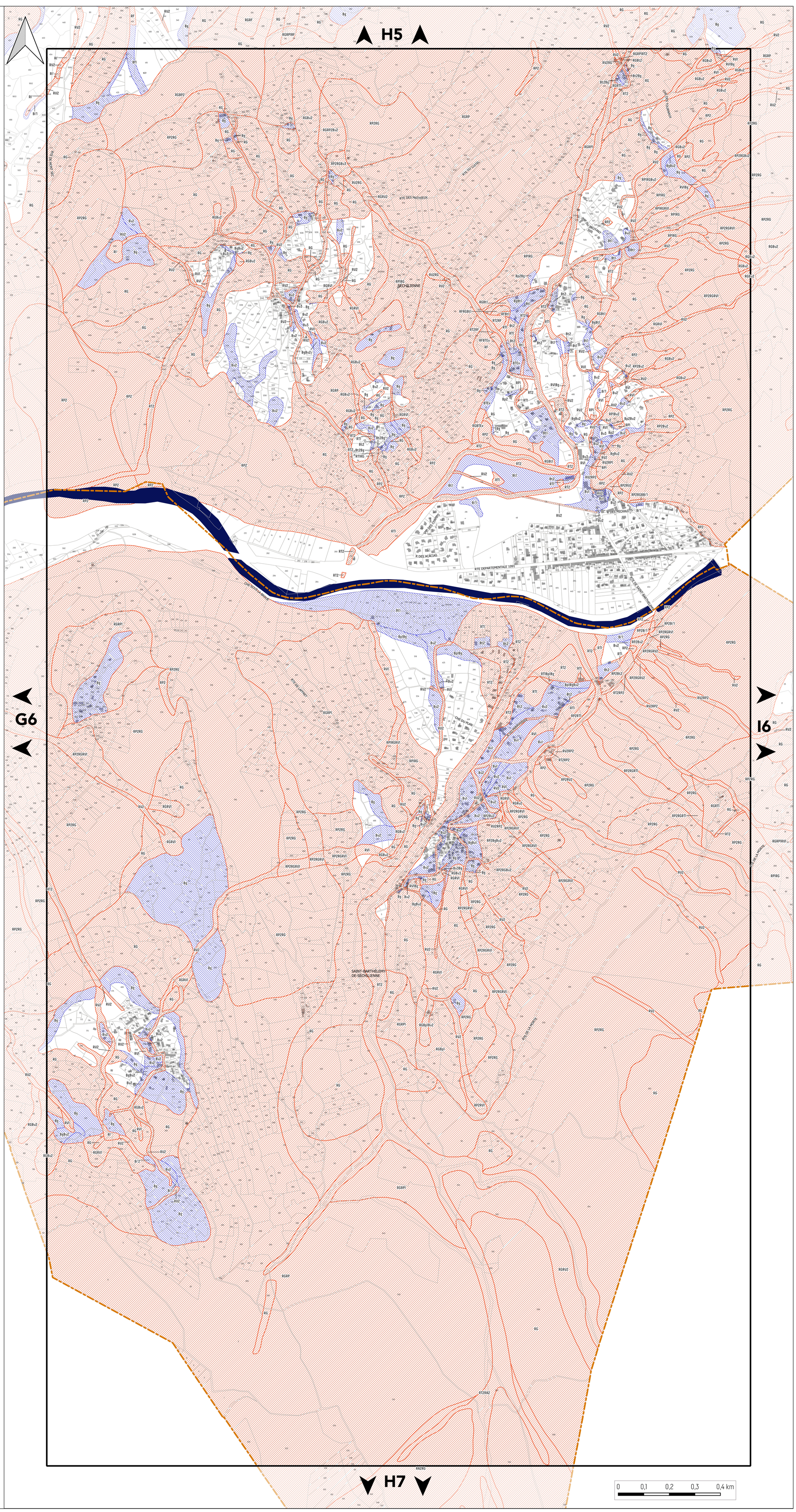
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°16

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

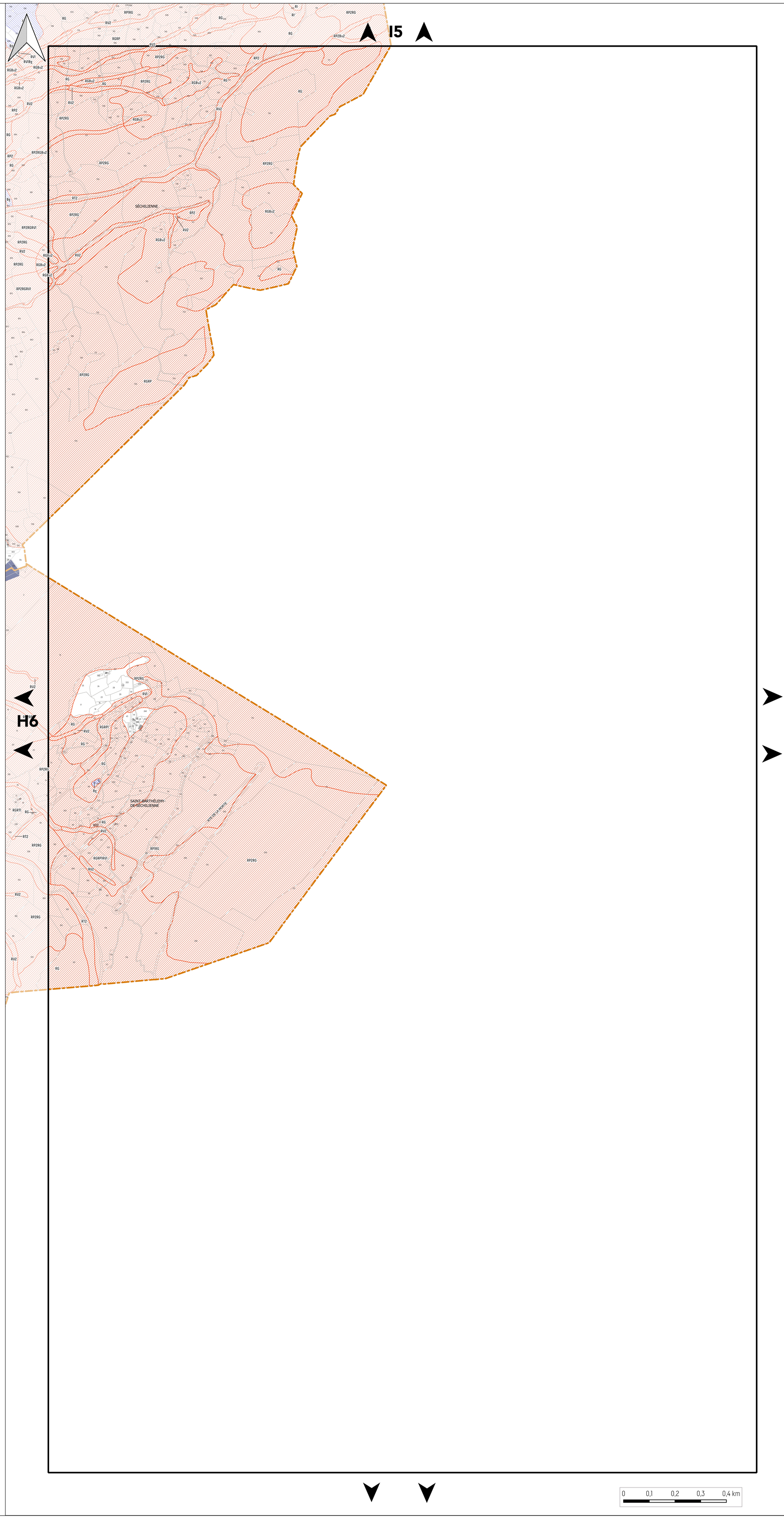
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°A7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions
- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

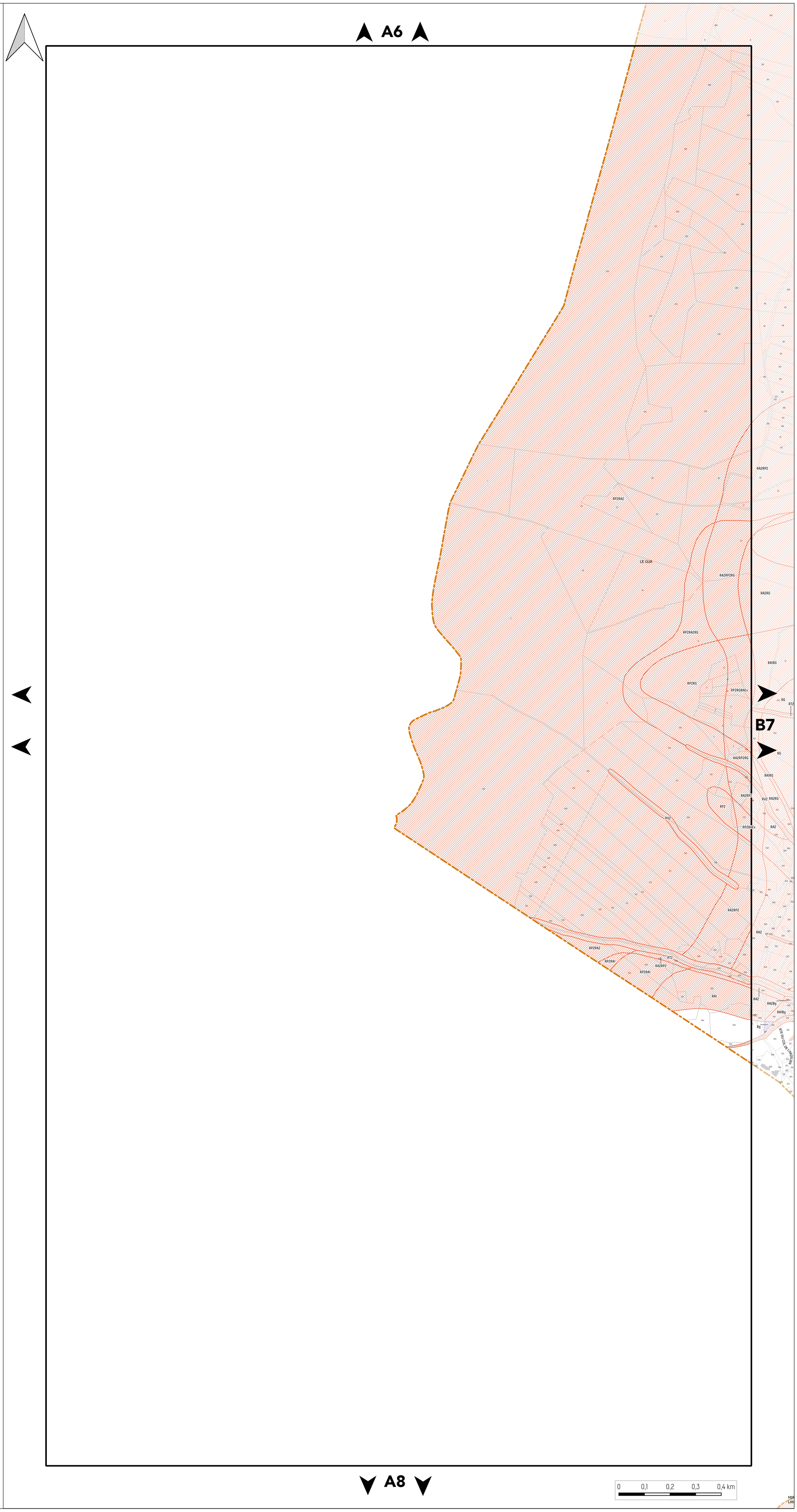
Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

A6



A8

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

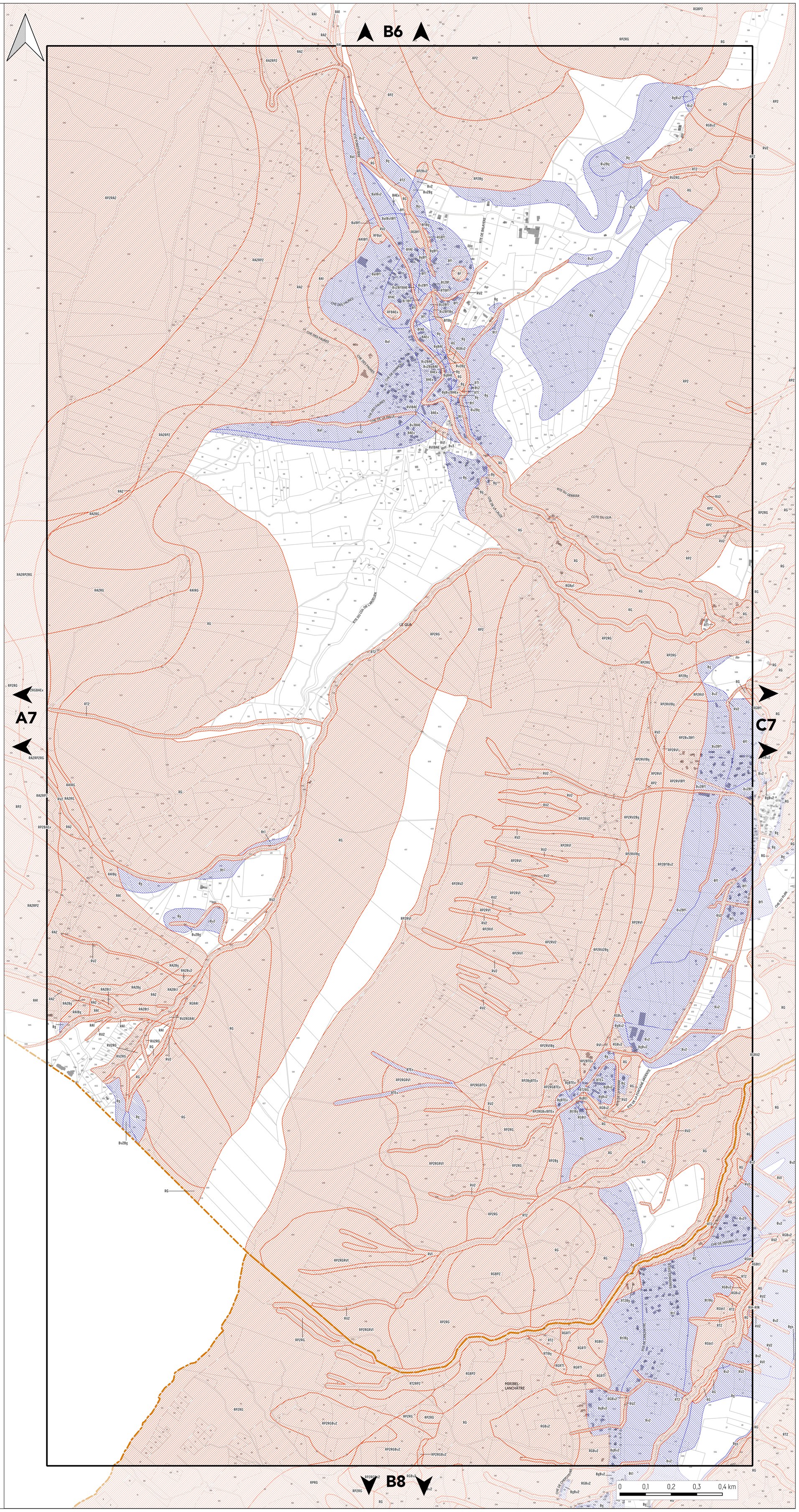
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes


B6
A7
C7
B8
RA1
RA2
RA2RP2
RP2
RP2RG
RG
RGBP2
RP2Bv2
RP2Bg
RT2
RV2RG
RV2
RA2RP2RG
RA1RG
RA2RG
RP2RA2
RA2RP2
Bv2
Bg
Bv2Bg
BaIBv2
BAEx
BfI
BaIBfI
RV2
RGBfI
RFBa1
RA1BfI
BfAE
BgBfI
RF
Bt2BfI
Bv2BfI
RT1BfI
RFBAEx
Bt1BfI
Bv2BfIBg
BfIBg
BgBAE
RGBv2
Bv2BAE
Bv2BgBAE
BgBv2BAEx
RV1BAE
Bv3BAE
Bv3
Bv2Bg
Bg8v2
RV1
RT1
Bt2
Bt1
RV2RG
RP2Bv2
RP2Bg
RP2RV1
RP2RV2
RP2RV1Bg
RP2Bv3Bf1
Bv2Bf1
RP2Bf1Bv2
RP2RGBTEx
RP2RGRV1
RP2RGBv1BTEx
RP2Bg8TEx
RP2RV2Bg
RGBpl
RGBv2
RGRT1
RGbt1
RT2Bg
RT2RP2
RP2RGBv2
RP2RGRV1
RP2RV1Bg
RP2Bf1Bv2
RP2RV1Bf1
RP2RV1
RP2RV2
RP2RV2Bg
RP2RV1
RP2RV1Bg
RP2RV1
RP2RV2
RP2RV1
RP2RV2
RP2RV1
RP2RV2

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

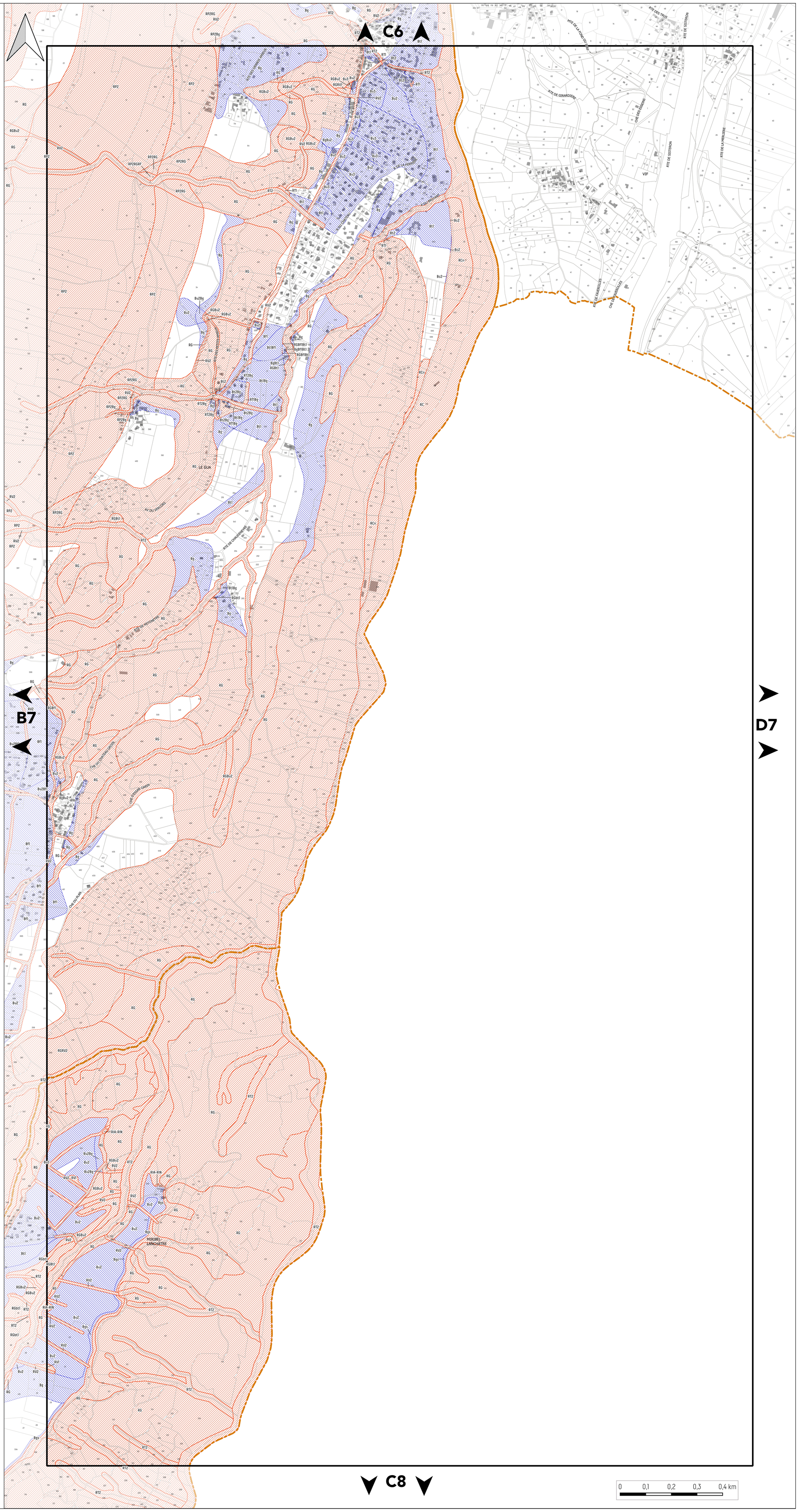
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°D7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions
- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

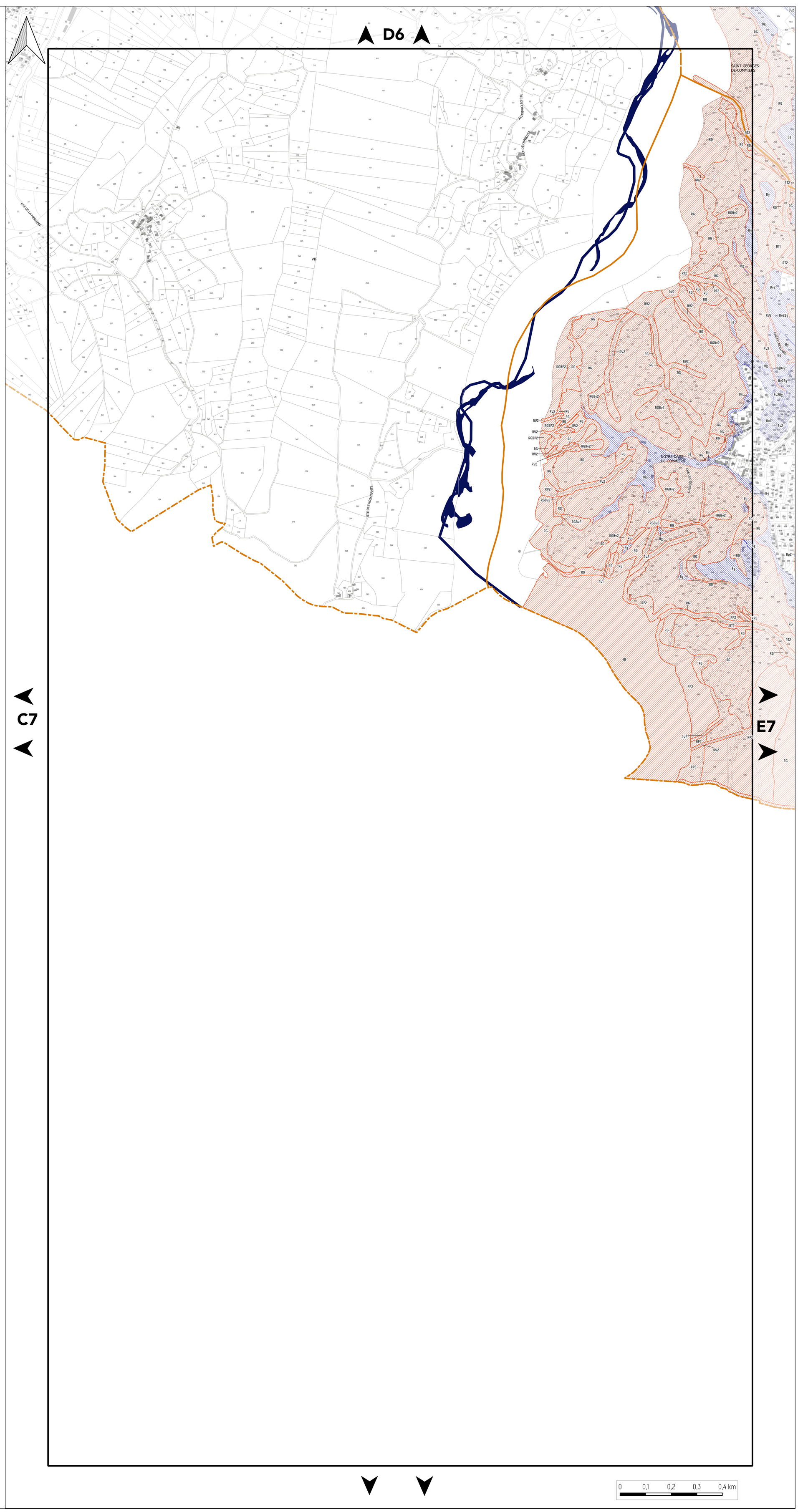
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°E7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

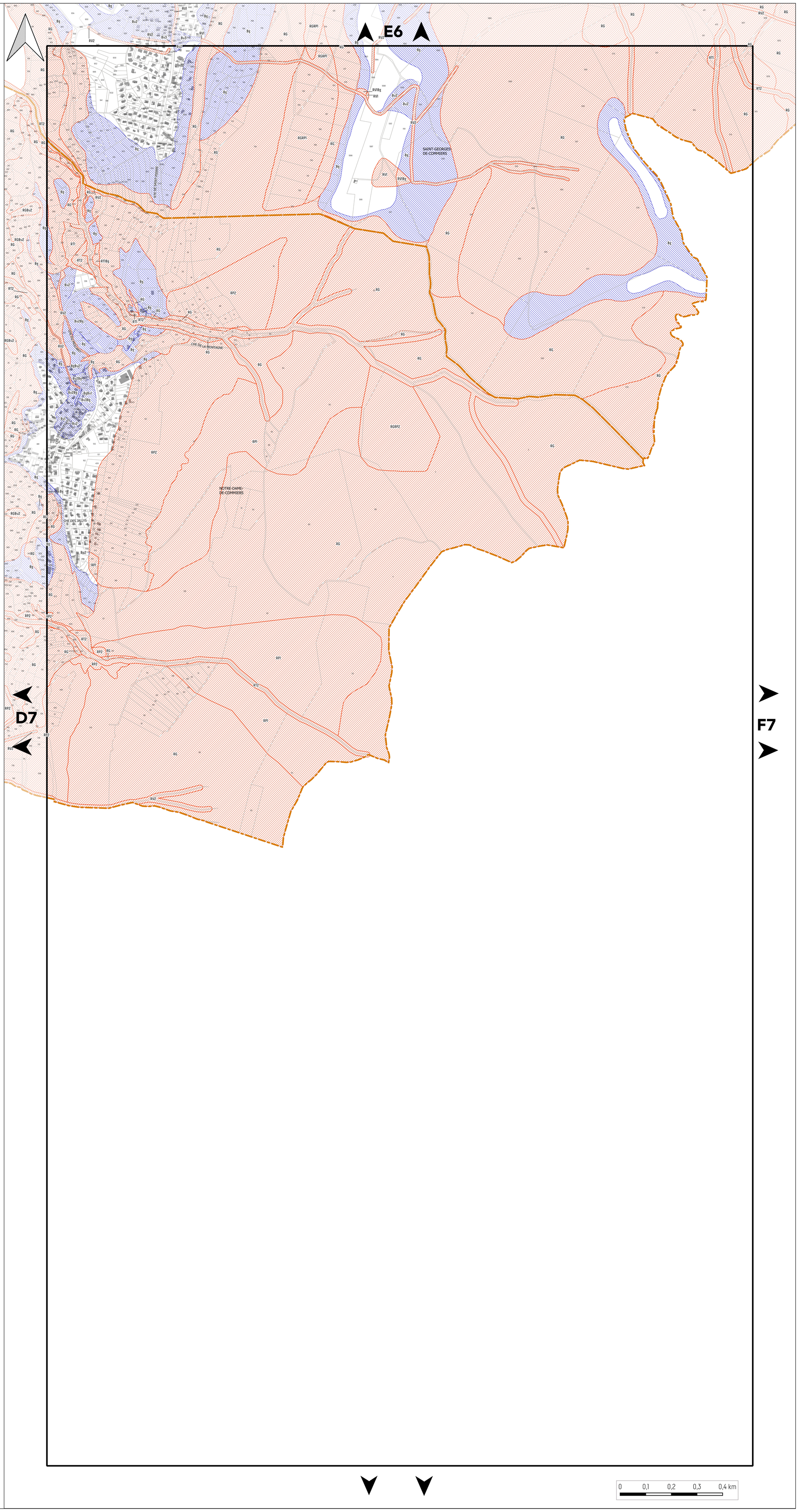
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°F7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

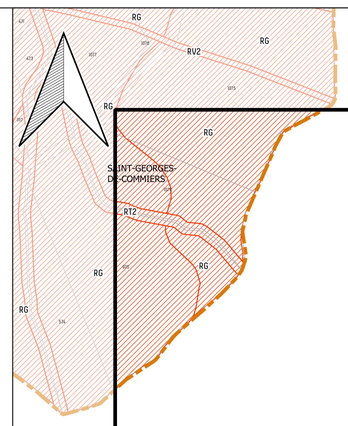
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

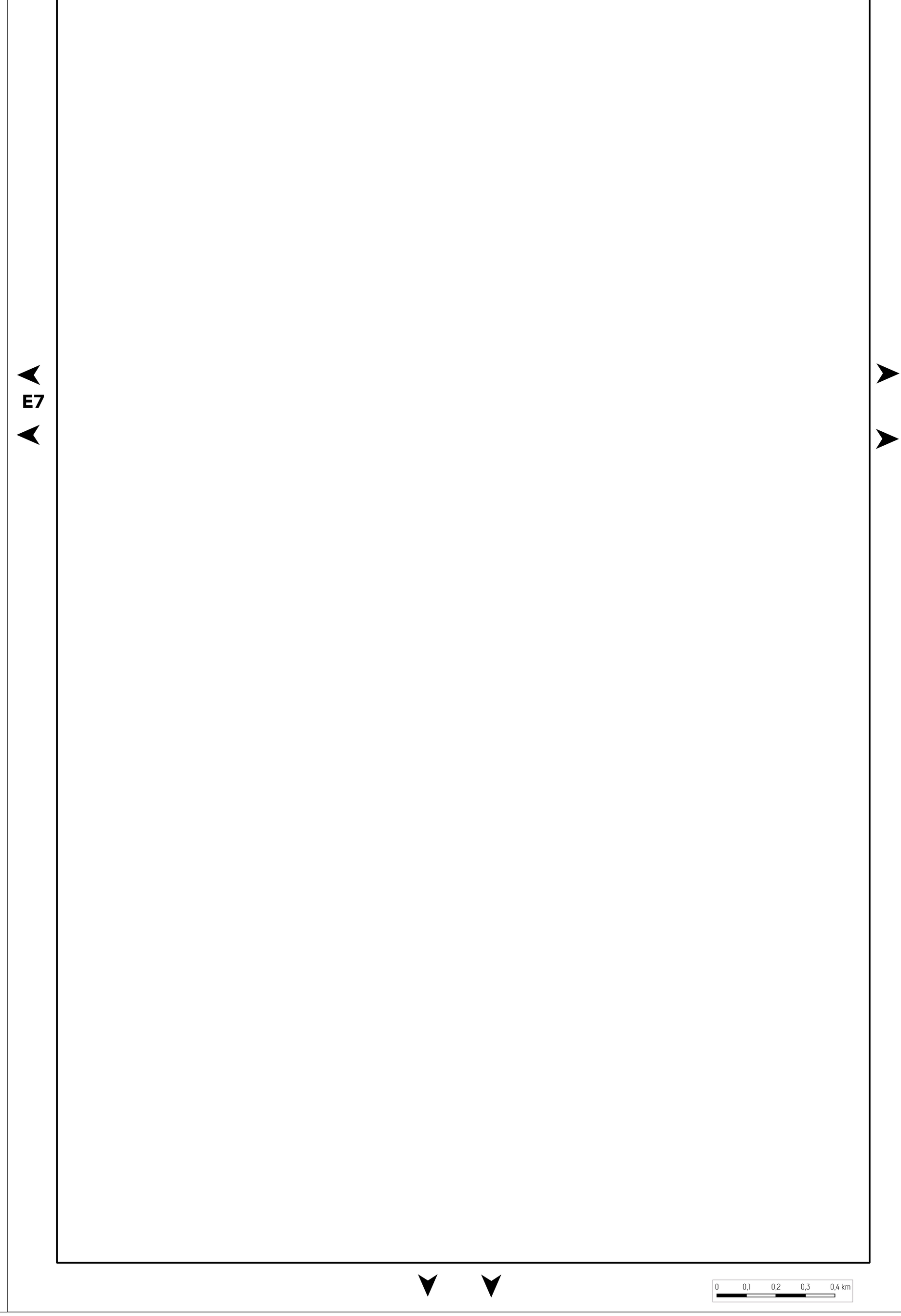
Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes





GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°H7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

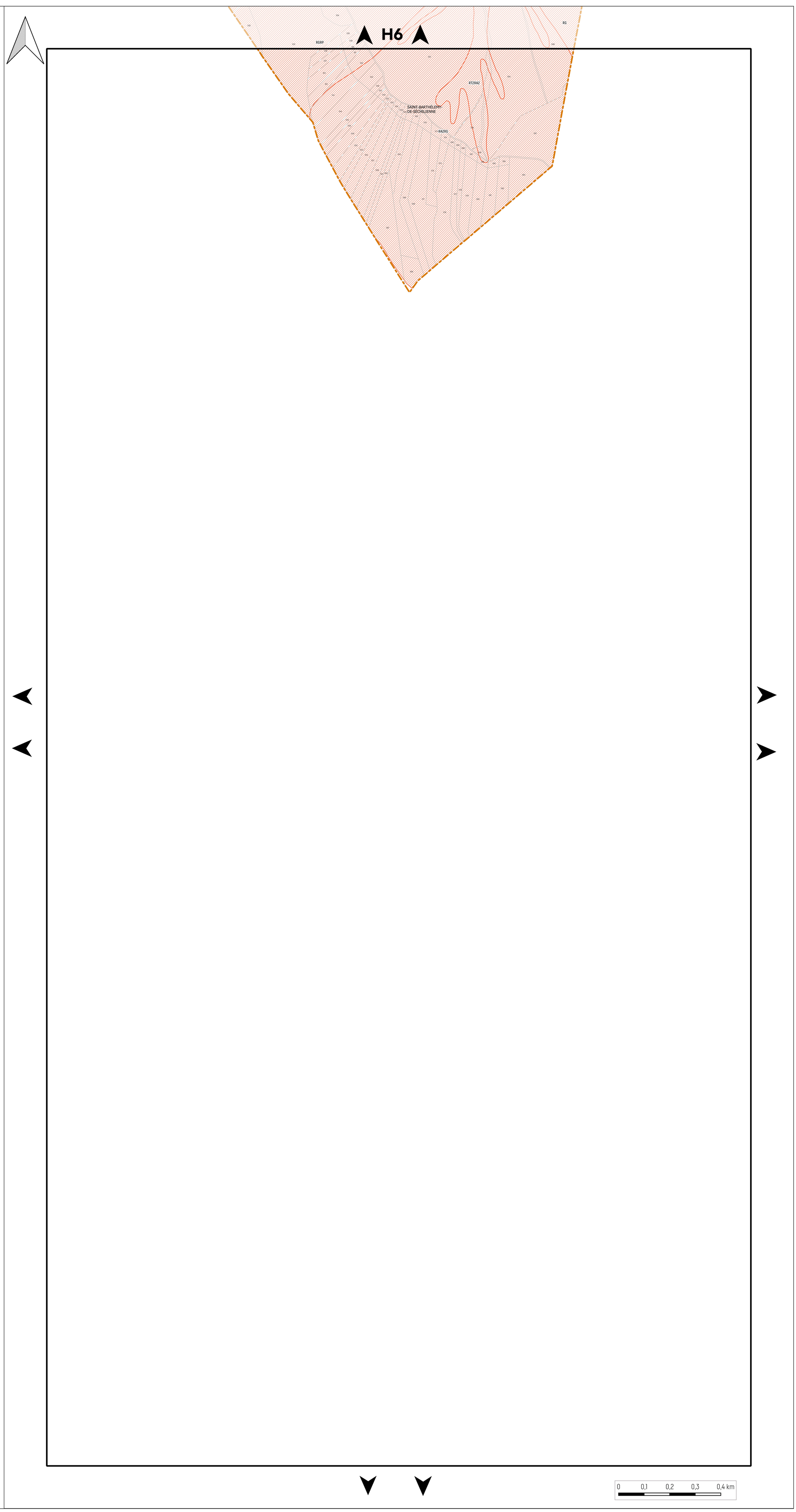
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°A8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

DRAC (porté à connaissance par l'État)

- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

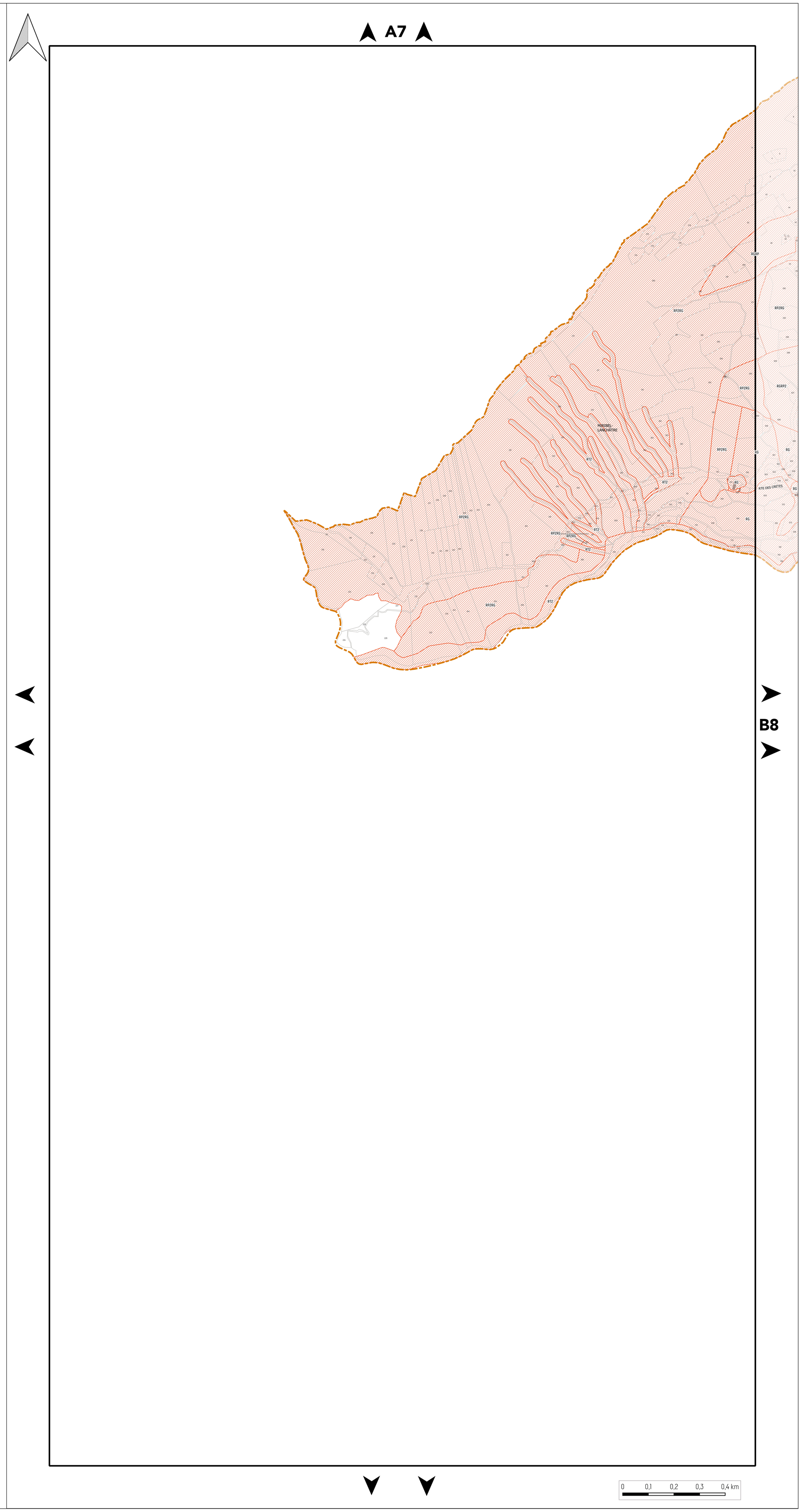
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°B8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

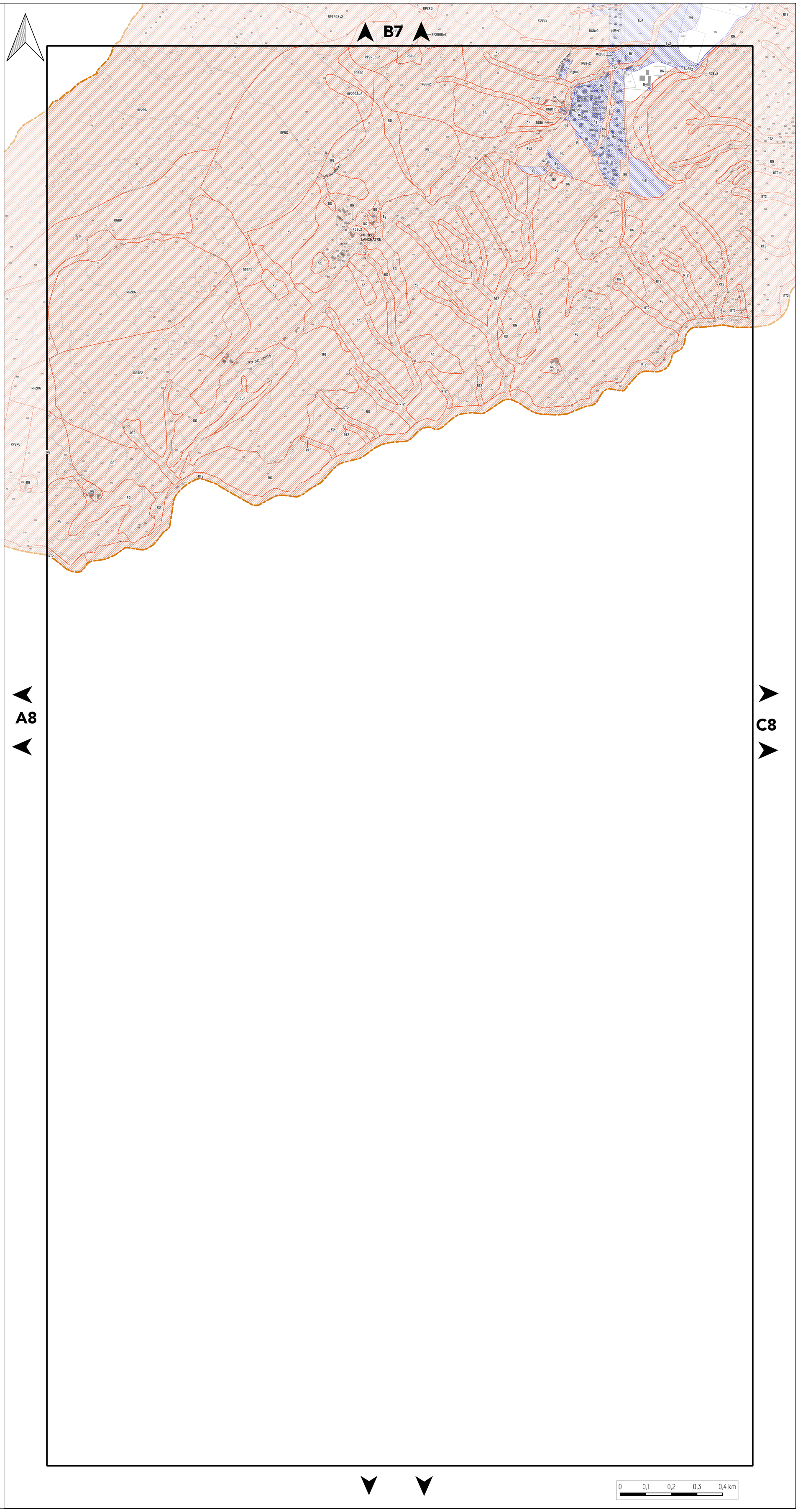
COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

PLAN DES RISQUES NATURELS

PLANCHE N°C8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°3 du 26 Septembre 2025*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B1

PLUi
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES NATURELS

TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE DES ALÉAS (indicée sur le plan)

- Zone d'interdiction
- Zone d'autorisation sous prescriptions

- ALÉA EN ATTENTE DE QUALIFICATION

BANDES DE PRÉCAUTIONS

- Bandes de précaution de 20 à 50m
- Bandes de précaution barrage EDF
- Bandes de précaution type Hx100m

RISQUE INONDATION DES GRANDS COURS D'EAU

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS

- DRAC (porté à connaissance par l'État)
- RC : Zone d'interdiction forte
- RC' : Zone d'interdiction forte
- RCn : Zone d'interdiction en secteur peu ou non-urbanisé
- RCu : Zone d'interdiction en secteur urbanisé
- BC : Zone d'autorisation sous prescriptions importantes
- Bc2 : Zone d'autorisation sous prescriptions
- Bc1 : Zone d'autorisation sous prescriptions

COMMUNES DISPOSANT D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) APPROUVÉ OU CONCERNÉES PAR UNE CARTE AU TITRE DU R.111-3

Commune	R.111-3	PPRN approuvé	PPRI approuvé
Champ-sur-Drac			Romanche Aval Drac Aval
Champagnier			Drac Aval
Claix	X		Drac Aval
Corenc		X	
Domène		X	Isère Amont
Échirolles			Drac Aval
Eybens			Drac Aval
Fontaine		X	Drac Aval
Gières		X	Isère Amont
Grenoble			Isère Amont Drac Aval
Jarrie			Romanche Aval
La Tronche		X	Isère Amont
Le Fontanil-Cornillon		X	Isère Aval
Le Gua	X		
Le Pont-de-Claix			Drac Aval
Le Sappey-en-Chartreuse		X	
Meylan		X	Isère Amont
Miribel-Lanchâtre	X		
Mont-Saint-Martin	X		
Montchaboud	X		Romanche Aval
Murianette		X	Isère Amont
Notre-Dame-de-Commiers	X		
Notre-Dame-de-Mésage	X		Romanche Aval
Noyarey		X	Isère Aval Drac Aval
Proveysieux		X	
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne	X		Romanche Aval
Saint-Égrève		X	Isère Aval
Saint-Georges-de-Commiers	X		Drac Aval
Saint-Martin-d'Hères			Isère Amont Drac Aval
Saint-Martin-le-Vinoux		X	Isère Aval
Saint-Paul-de-Varces	X		
Saint-Pierre-de-Mésage			Romanche Aval
Sarcenas	X		
Sassenage		X	Isère Aval Drac Aval
Séchilienne	X		Romanche Aval
Seyssinet-Pariset		X	Drac Aval
Seyssins		X	Drac Aval
Varces-Allières-et-Risset		X	Drac Aval
Vaulnaveys-le-Haut	X		
Venon	X		
Veurey-Voroize		X	Isère Aval Drac Aval
Vif		X	Drac Aval
Vizille	X		Romanche Aval

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFiP Cadastre 2024
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

